

Projet USAID/COMFISH

PENCOO GEJ

Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal

RAPPORT ANNUEL

1 Octobre 2012 – 30 Septembre 2013

Cooperative Agreement No. 685-A-00-11-00059-00

A partnership of:

Coastal Resources Center, University of Rhode Island

United States Agency for International Development / Senegal

Ministère de l'Économie Maritime

World Wide Fund, West Africa Regional Office

Environnement et Développement en Afrique-Energie

Centre de Suivi Ecologique

Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture/ Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye

Fédération Nationale des GIE de Pêche



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



COASTAL RESOURCES CENTER
University of Rhode Island

TABLE DES MATIERES

I. RESUME EXECUTIF.....	3
2. INTRODUCTION.....	6
3. REALISATIONS TROISIEME ANNEE	7
3.1. REFORMES POLITIQUES	7
3.2. RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES	9
3.2.1. <i>Au niveau des acteurs.....</i>	9
3.2.2. <i>AU NIVEAU INSTITUTIONNEL</i>	12
3.3. RESSOURCES NATURELLES/PLANS DE GESTION/CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES ECOSYSTEMES MARINS.....	15
3.3.1. <i>Mise en place d'une base scientifique</i>	15
3.3.2. <i>Elaboration du plan de gestion sardinelle</i>	22
3.3.3. <i>Appui aux Aires Marines protégées.....</i>	28
3.4. THEMES TRANSVERSAUX.....	33
3.4.1. <i>Adaptation aux Changement climatique.....</i>	33
3.4.2. <i>Le Genre.....</i>	43
3.4.3. <i>Gouvernance /Décentralisation.....</i>	49
3.4.4. <i>Communication/sensibilisation</i>	54
3.4.5. <i>Science/Technologie.....</i>	57
4. GESTION DU PROJET	58
4.1. STRATEGIES/MECANISMES/PARTENARIAT.....	58
4.2. LEÇONS APPRISES	59
ANNEXES.....	61
ANNEXE 1 : TABLEAU DES INDICATEURS	61
ANNEXE 2 : RAPPORT FINANCIER	68
ANNEXE 3 : SUIVI ENVIRONNEMENTAL FY 13 EMMR	69

I. RESUME EXECUTIF

L'objectif principal du projet USAID/COMFISH est d'appuyer le Ministère des Pêches et des Affaires maritimes à travers ses directions techniques particulièrement la DPM, à mettre en œuvre la Lettre de Politique Sectorielle par laquelle le Sénégal s'engage à assurer une gestion durable des ressources halieutiques. Ainsi, la finalité du projet USAID/COMFISH est de mettre en place des plans d'aménagement participatifs des stocks prioritaires à travers le concept d'Unité de Gestion durable à l'échelle du stock ciblé, en utilisant le CLPA comme porte d'entrée du point de vue institutionnel. Cette initiative a pour objet d'intégrer les aspects institutionnels, administratifs, socio-économiques et environnementaux dans le processus de la mise en place d'une cogestion durable des ressources halieutiques au Sénégal. Il faut préciser que l'ensemble des activités développées cette année ont aussi pour but d'augmenter la résilience des écosystèmes marins et côtiers et des populations aux effets du changement climatique, par la mise en place de stratégies adaptées, participatives et efficaces.

Au niveau du dialogue politique, plusieurs actions ont été appuyées cette année par le projet. Elles sont relatives à :

- La mise en place d'une Equipe Technique de Travail (ETT) par la Direction des Pêches maritimes, chargée de valider les rapports produits périodiquement par le Projet USAID/COMFISH dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion des Sardinelles ;
- La mise en place d'un comité technique national de réflexion sur le plan de gestion de la capacité de pêche ;
- La relance de la concertation sur la prise en compte de la pêche INN dans les politiques d'aménagement des pêcheries au Sénégal ;
- L'évaluation de la pêche hors de la ZEE Sénégalaise qui a permis d'organiser des concertations avec les autorités sénégalaises (Ministère des Pêches et des Affaires maritimes) sur l'importance des débarquements issus de la sous-région et leur prise en compte dans les statistiques nationales ;
- La relance de la réflexion pour une meilleure représentativité des femmes dans les organes de gouvernance des pêches ;
- La relance de la concertation pour une meilleure prise en compte de la problématique du changement climatique dans le secteur de la pêche ;
- La participation du projet aux rencontres du Comité National sur les Petits Pélagiques pour l'élaboration de plan d'aménagement dans le cadre de la CSRP ;
- La poursuite des concertations au niveau de la DPM à travers l'Equipe Technique de Travail de l'USAID/COMFISH sur la mise en place d'un modèle replicable de plan de gestion participatif sur les pêcheries de sardinelles.

En termes de «Renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs pour une bonne gouvernance des pêche», le projet a eu à organiser 48 ateliers qui ont permis de former 2078 individus soit un taux de réalisation de 99% par rapport à une cible annuelle de 2090. Durant ces ateliers, les capacités de 22 institutions nationales (organisations de la recherche, de formation et de directions gouvernementales, agences, cadres de concertation) ont été renforcées, à travers leur participation aux ateliers, le financement de leurs activités de recherche et de formation et l'appui à la mise en place et/ou à la réhabilitation de plateformes de concertation. En plus des 41 organisations à la base (CLPA, CLP, GIE de femmes transformatrices, comités de gestion d'AMP) qui ont bénéficié de l'appui du projet sur une cible de 32 organisations. Mais aussi des nombreuses formations qui ont été

dispensées dans le cadre des changements climatiques et à travers le processus de mise en place des conventions locales. En outre, les différentes formations sur le leadership ont touché une quinzaine de femmes leaders issues de 11 organisations communautaires de base. Ces femmes leaders vont dupliquer ces formations au niveau de leurs membres à travers les causeries tenues régulièrement au niveau des « Mbars » ou aires de repos contribuant ainsi à toucher un nombre considérable de femmes actives dans les sites de transformation artisanale au Sénégal.

Notons enfin que des productions écrites et audiovisuelles ont permis de renforcer les capacités des acteurs de la pêche à une échelle plus large par : a) la signature de 3 contrats avec 3 radios communautaires de la petite côte et la réalisation de 86 émissions pour la vulgarisation des conventions locales ; b) la réalisation de guides de bonnes pratiques, de brochures et de posters en vue de sensibiliser le maximum d'acteurs sur certaines problématiques majeurs (pêche INN, changement climatique, surcapacité, pêche des juvéniles , etc.).

En ce qui concerne le test et l'application de stratégies, bonnes pratiques et politiques, 11 études scientifiques sur des thèmes majeurs comme la connaissance des ressources halieutiques et des communautés côtières, la vulnérabilité, l'adaptation aux changements climatiques et la gouvernance des AMP ont été menées contribuant ainsi à l'aménagement des pêcheries.

La mise en œuvre des conventions locales de Mbour, Joal et Sindia a permis l'application de nouvelles règles de gestion par plus de 7 000 acteurs et la mise sous gestion améliorée de 334 104 ha représentant les zones de pêche de ces CLPA. Ainsi, les membres des quatre commissions techniques mises en place par le projet pour la mise en œuvre des conventions locales des CLPA de Sindia, Joal-Fadiouth et Mbour ont été désignés. Il s'agit de : la « Commission Surveillance et Sécurité en mer (Brigade de Co-surveillance)», la Commission «Sensibilisation, Information, Formation et Communication », la Commission chargée du « Règlement des Conflits et des Relations Extérieures » et la «Commission Scientifique chargée de la gestion des ressources halieutiques, de l'environnement et de la recherche participative ». A Joal-Fadiouth, les quatre commissions comptent 108 acteurs représentant tous les collèges du CLPA, ils sont 73 à Mbour et 383 à Sindia. Tous ces acteurs seront formés pour accompagner la mise en œuvre des conventions locales. En plus, trois conventions locales (celles des CLPA de Rufisque/Bargny, Yenne/Dialaw et Cayar) ont été élaborées selon un processus participatif et inclusif avec les acteurs, présentées aux membres des ICC et validées par ces derniers. D'autres textes ont également été soumis et approuvés par les autorités administratives (protocoles d'accord, notes officielles de création du comité sur la sardinelle et du comité de gestion de la capacité) concourant à l'atteinte des résultats de cette année. En effet, la convention locale facilite la négociation de règles de gestion au niveau communautaire local et la formalisation des relations inter-CLPA à l'échelle du stock pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion. Ainsi, l'élaboration et la mise en œuvre de la convention locale constitue un des préalables à la mise en place de plans de gestion durable des ressources halieutiques.

En termes de gestion des écosystèmes marins et côtiers, le balisage de l'AMP de Cayar et la finalisation de l'étude sur les contraintes et lacunes de la gouvernance des AMP ont permis de mettre sous gestion améliorée 41500 ha de zones d'importance biologique significative (AMP de Cayar, Joal/Fadiouth et Bamboung) permettant de dépasser les objectifs annuels.

L'élaboration du plan de gestion de la sardinelle a parallèlement au processus de la convention locale, démarré cette année avec une première rencontre de l' l'Equipe Technique de Travail (ETT) sardinelles pour valider le rapport de synthèse sur les contraintes et solutions des pêcheries de sardinelles ainsi que la méthodologie proposée pour la mise en place des cadres de concertation. Cette rencontre a été suivie d'une seconde réunion à Mbour le 20 juin 2013 pour analyser les documents de

diagnostic des pêcheries de sardinelles produits par les consultants et valider les activités à mener pour l'élaboration du plan de gestion.

La mise en place de la **base scientifique** du projet s'est poursuivie dans le but d'appuyer le choix et la validation des options d'aménagement dans le cadre de l'élaboration de plans de gestion. Ainsi, la plupart des études ont été finalisées au cours de cette année et les résultats obtenus analysés. Il s'agit des rapports scientifiques du CRODT sur l'évaluation des débarquements des pirogues sénégalaises pêchant dans la sous-région et la dynamique des populations de sardinelles en Afrique du nord-ouest, la pêche illégale Non déclarée et Non réglementée (INN). A cela s'ajoutent les études effectuées sur : la collecte des données biologiques, l'utilisation du programme ELEFAN et le traitement des séries de données collectées par l'IUPA et l'IRD/IFAN sur les espèces prioritaires, la cartographie de la dynamique des stocks et enfin la situation des pêcheries de crevettes au Sine Saloum. Tout ce processus a abouti à l'élaboration du premier draft de plan de gestion sur les sardinelles couvrant les neuf CLPA de la région de Thiès et de Dakar. Le processus de finalisation et de validation sera entamé en 2014 à travers les cadres de concertation créés par le projet à cet effet.

En ce qui concerne le résultat intermédiaire relatif à la « génération de bénéfices socio-économiques au profit des communautés de pêcheurs », cette année a été marquée par la poursuite du processus de labellisation locale du « Kejax » de Cayar s'articulant autour du réaménagement de l'unité moderne de transformation (en cours), de la poursuite des cours d'alphabétisation fonctionnelle, du démarrage du processus de mise en place du code de conduite, de l'organisation d'un atelier de restitution du code de conduite en wolof, de l'organisation de thé-causeries sur le code de conduite dans les « mbars », de la finalisation de l'étude sur les conditions de longue conservation du poisson, de la redynamisation du comité de salubrité, de la création de synergie entre l'USAID/YAJEENDE et le projet USAID/COMFISH à Cayar, de la réflexion sur la mise en place d'un comité « revolving » et enfin, de la formation en informatique et de l'achat du matériel informatique et d'équipements immobiliers au profit des femmes. A noter aussi l'organisation d'une causerie café sur le rôle de la femme dans la pêche au Sénégal afin d'attirer l'attention des autorités du secteur sur l'importance de la prise en compte des aspects genre dans le processus de prise de décision.

En plus de cela, 41 organisations à la base (CLPA, CLP, GIE de femmes transformatrices, comités de gestion d'AMP) ont bénéficié de l'appui du projet sur une cible de 32 organisations. Sans compter les 9131 ménages qui ont bénéficié de l'appui du projet par la mise en place de conventions locales et de plans d'adaptation aux changements climatiques sur une cible de 5449 ménages.

Dans le domaine climatique, outre la mise en place du comité de pilotage en mai 2013, pour la mise en place d'un cadre de concertation sur la pêche, deux études diagnostic ont été réalisées sur les connaissances actuelles sur les aspects du changement climatique et la pêche dans les zones côtières du Sénégal et le diagnostic des cadres de concertation sur les changements climatiques et la pêche. En outre, trois évaluations de la vulnérabilité ont été menées dans les CLPA de Joal/Fadiouth, Sindia et Rufisque/Bargny et trois plans d'adaptations proposés et validés par les membres des ICC de ces CLPA. Ce qui permet d'atteindre les objectifs annuels. Enfin, les individus ayant accru leurs capacités à s'adapter aux impacts de la variabilité et aux changements climatiques sont au nombre de 2 078 sur une cible de 2 090, soit un taux de réalisation de 99%. La finalisation et mise en œuvre de ces plans d'adaptation seront entamées en 2014. L'étude diachronique du trait de côte et de la dynamique de l'occupation du sol des sites pilotes s'est poursuivie à partir des images satellitales des années 1954, 1978, 1989 et 2012.

2. INTRODUCTION

Le projet Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal (USAID/COMFISH) est une initiative de cinq ans financée par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID). Il est mis en œuvre à travers un Accord de Coopération entre l'USAID et l'Université de Rhode Island (URI). Les principaux partenaires de la mise en œuvre du projet sont, entre autres, des structures gouvernementales, le secteur privé, des organisations non-gouvernementales intervenant sur le littoral et dans le secteur de la pêche, les universités (IUPA/UCAD.), des institutions de recherche (CRODT, L'IRD/IFAN) et plusieurs autres structures ONG.

Le but du Projet USAID/COMFISH est d'appuyer le Gouvernement du Sénégal dans sa tentative de réformer le secteur de la pêche tel que mentionné dans la Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture, en renforçant les conditions préalables nécessaires à l'amélioration de la gouvernance et en promouvant l'utilisation d'outils et d'approches efficaces de gestion. Ces outils vont s'adresser à la fois aux aspects de durabilité (sociale/institutionnelle et biologique). Les organes de gouvernance locale ont été, dans l'ensemble, prévus dans le Code de la Pêche de 1998 et à travers la création des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA). Cependant, bien que la durabilité biologique de certains stocks ait fait l'objet de recherches, elle n'a pas encore été totalement intégrée dans les plans d'aménagement participatifs. Par conséquent, les mécanismes actuels de cogestion au niveau local ne prennent pas totalement en compte les critères de durabilité contenus dans la Lettre de Politique Sectorielle et la plupart des pêcheries ne sont pas encore gérées de manière durable au Sénégal.

Le Projet USAID/COMFISH va accompagner cette réforme du secteur de la pêche, mais également promouvoir les objectifs de conservation de la biodiversité tout en prenant en compte les thèmes transversaux de la gouvernance améliorée, de l'approche genre et de l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Le projet USAID/COMFISH cherche à développer et dupliquer de nouveaux modèles de pêche durable pour aider le Sénégal à instaurer une gestion durable du secteur de la pêche artisanale. La plupart des ressources halieutiques étant partagées entre le Sénégal et les pays voisins appartenant à la zone du CCLME, des activités seront entreprises pour aider à l'harmonisation de la gouvernance de la pêche artisanale au niveau sous régional, même si la plupart des activités du projet seront concentrées au Sénégal.

L'objectif à long terme (20-30 ans) du projet USAID/COMFISH est que les pêcheries du Sénégal ne sont plus surexploitées et fournissent (1) à la nation une source d'approvisionnement durable en protéines de haute qualité, (2) de telle manière que ceci contribue à la qualité de vie des communautés de pêcheurs artisans (3) et maintienne la capacité des écosystèmes côtiers et marins à produire des biens et des services utiles et voulus par le peuple sénégalais.

Le projet USAID/COMFISH contribuera à l'atteinte de quatre principaux résultats suivants:

RI 1: Les capacités des institutions et des acteurs sont renforcées à tous les niveaux de la gouvernance afin de mettre en place une cogestion basée sur l'approche écosystémique pour empêcher la surpêche et augmenter la résilience au changement climatique;

RI 2: Des stratégies, politiques et bonnes pratiques pour renforcer la résilience au changement climatique et faire face aux usages destructeurs et non-durables des ressources marines qui menacent la conservation de la biodiversité dans l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest, sont testées et appliquées ;

RI 3: L'évaluation de la vulnérabilité et le renforcement des capacités des communautés côtières vulnérables à s'adapter aux impacts des changements climatiques sont menés ;

RI 4: La gestion durable des pêcheries favorise l'augmentation durable des bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés de pêcheurs et leurs résilience au changement climatique.

Le présent document décrit le rapport de la troisième année des activités exécutées par le projet USAID/COMFISH correspondant à l'année fiscale 2013.

Ce rapport comprend plusieurs composantes. Une introduction ; une première partie qui décrit les principales réalisations du trimestre. Le rapport inclut également une session qui décrit les activités transversales (communication, suivi environnement de la conformité, suivi-évaluation de la performance). La dernière composante du rapport porte sur la gestion du projet et les annexes.

3. REALISATIONS TROISIEME ANNEE

3.1. Réformes politiques

Cette troisième année a été l'année de la concrétisation des différentes initiatives conduites par le projet au niveau stratégique et politique. En effet plusieurs actions entamées sont réalisées au niveau dialogues/réformes politiques particulièrement avec les autorités chargées de la gestion du secteur de la pêche et de l'environnement.

Aménagement des pêcheries prioritaires. Une Equipe Technique de Travail (ETT) a été mise en place par la Direction des Pêches maritimes (DPM) par note de service N° 00556 MPAM/DPM/SK du 03 Avril 2013 pour accompagner le projet USAID/COMFISH dans le processus de l'élaboration des plans de gestion des pêcheries ciblées. Cette équipe technique est présidée par le Directeur adjoint des Pêches et est constituée de techniciens de la DPM, des inspecteurs des pêches des zones du projet, des experts du projet USAID/COMFISH et de toutes les autres compétences pouvant apporter leurs expertises en matière d'aménagement des pêcheries. Elle est chargée de valider les rapports produits périodiquement par le projet USAID/COMFISH dans le cadre de l'élaboration de plans de gestion et de veiller à l'articulation entre le Plan d'aménagement des Petits Pélagiques (développé au niveau national) avec les mesures locales de gestion proposées par le projet. Cette année, l'ETT s'est réunie à trois reprises pour procéder à la validation technique des documents de diagnostic (le document sur la revue scientifique-sardinelle et le rapport sur la sensibilisation et le diagnostic des acteurs) produits dans le cadre des plans de gestion de la sardinelle mais aussi les propositions de de cadres de concertation des acteurs qui l'analyse, la discussion la négociation des règles de gestion et de la validation des mesures proposées dans le cadre du plan de gestion participatif des pêcheries ciblées.

Au cours des nombreuses concertations, la DPM, à travers l'Equipe Technique de Travail, a sollicité le projet USAID/COMFISH sur la nécessité de mise en place d'un modèle de plan de gestion participatif sur les pêcheries de sardinelles pouvant être répliqué dans les zones non couvertes par le projet.

Mise en place d'un comité technique national de réflexion sur un plan de gestion de la capacité de pêche : Un atelier national d'échange et de partage des expériences sur le processus de gestion de la capacité de pêche au Sénégal a été organisé en Juillet 2012. Conduite sous l'égide de la Stratégie de Croissance Accélérée «Grappe pêche et aquaculture», l'atelier a mis en exergue les contributions attendues des structures du ministère de la pêche, de la recherche halieutique (CRODT), du secteur privé (pêche industrielle et pêche artisanale) et des partenaires des projets et programme en cours au Sénégal. Dans cette perspective et vu l'acuité de cette problématique dans la sous-région, le WWF à

travers le projet PNUD/UE/WWF a consenti un effort particulier pour convier des experts de la sous-région lors de l'atelier organisé en mars 2013. Cet atelier a traité des thèmes importants pour la gestion des pêches et relatifs à la gestion de la capacité, à la pêche INN et à la reconstruction des captures. Il a regroupé plus de 86 participants venus du Sénégal, pays de la sous-région, des institutions partenaires, CSRP, Université de British Columbia (UBC) etc.

Les objectifs de l'atelier étaient : i) engager la réflexion sur la capacité de pêche au Sénégal et les solutions possibles, ii) partager les expériences de gestion des flottilles de pêche dans la sous-région, iii) appréhender l'importance de la pêche INN dans la sous-région, iv) partager les idées innovatrices de reconstruction des données de captures de pêche et v) enfin, esquisser un schéma pour la gestion de la capacité en partant d'expériences réussies dans les autres régions du monde. Les participants à l'atelier ont formulé quelques recommandations visant à prendre en charge, la résolution des problèmes urgents rencontrés en faisant en sorte que : a) les départements ministériels chargés des pêches prennent des mesures ardues pour le développement du secteur en sachant que les partenaires techniques et financiers au développement dans le secteur deviennent de plus en plus rares, b) le développement de la collaboration régionale et même internationale soit favorisée dans la lutte contre la Pêche INN mais aussi encourager le droit de poursuite entre les pays intéressés par la question, c) la surveillance des pêches à une échelle régionale soit développée et promue dans le but de mutualiser les moyens pour faire face aux ressources nécessaires pour les opérations de SCS, d) les moyens de prélèvement ou capacité de pêche et les efforts de pêche doivent être en adéquation avec les ressources et les stocks disponibles. Selon les estimations faites par l'observation de la dégradation de la ressource, les pertes causées aux pêcheries sont estimées à plus de 100 Millions de dollars américains par an.

En application desdites recommandations, une réunion a été tenue à la DPM en avril 2013. Cette rencontre a proposé la création du Comité technique national sur la gestion de la capacité de pêche au Sénégal. Ainsi le Ministre de la Pêche et des Affaires maritimes par notification officielle a créé ledit Comité par note de service n° 000822 en date du 12 juin 2013. Cette note définit les institutions participantes ainsi que les Termes de référence assignés au Comité. Présidé par le Directeur des Pêches maritimes, le Comité technique sera chargé de piloter le processus de gestion de la capacité de pêche qui a été élaboré avec l'appui de la DPM, le CEP, le WWF et la SCA et de valider la méthodologie d'estimation du volume de la pêche INN au Sénégal, développée par le projet USAID/COMFISH.

Echange avec la DPM sur les rapports INN et reconstruction des captures au Sénégal en présence d'experts de UBC: Une rencontre a été organisée le 5 juin 2013 à la DPM, pour partager les résultats des études sur la pêche INN et la reconstruction des captures, conduites par le projet USAID/COMFISH en collaboration avec l'Université de British Columbia. Cette réunion présidée par le Directeur des Pêches maritimes a vu la participation d'experts du Ministère de la pêche, du WWF et du projet USAID/COMFISH. Les échanges forts enrichissants ont permis aux participants d'examiner la question sur la capacité d'intervention du Sénégal pour faire face à la pêche INN au niveau national, régional et international. Les résultats présentés font état de capture INN industrielle égale aux captures officielles déclarées pour la pêche sénégalaise d'où l'intérêt de porter cette question au plus haut niveau pour lui trouver une solution efficace.

Rencontre de partage avec la DPM et les partenaires des rapports produits par le projet sur la pêche INN et la pêche hors de la ZEE sénégalaise: Présidée par le Directeur des Pêches, une réunion restreinte s'est tenu le 27 juin 2013 à la DPM en présence des représentants de la DPM, du WWF et du projet USAID COMFISH pour examiner les modalités de validation de documents élaborés dans le cadre du projet USAID/COMFISH. Il s'agit des rapports relatifs à la pêche INN, d'une part, et aux

débarquements des captures de la pêche artisanale effectuées hors de la ZEE Sénégalaise, d'autre part. Il a été retenu que le Comité technique national chargé de piloter le processus sur la gestion de la capacité de pêche examinera en même temps ces documents.

Echanges avec les autorités et validation des TdR sur « le recensement des femmes actives dans la pêche artisanale » : pour évaluer l'intervention des femmes dans la pêche artisanale, il a été convenu de procéder au recensement de celles qui sont actives dans le secteur. Ainsi, le WWF, Enda TM, USAID/COMFISH et la DPM ont tenu plusieurs réunions à la DPM pour harmoniser leurs approches dans la conduite de ce travail. Ainsi, les termes de références finaux validés par l'ensemble des partenaires ont été approuvés par le Ministre de la Pêche. L'intérêt de ce sujet pour le département des pêches, a conduit le Ministre de la Pêche à solliciter un appui de toutes les structures pour faire aboutir ce travail de connaissance de la place des femmes dans le secteur de la pêche. Ainsi, par correspondances, il a saisi toutes les structures pour créer les conditions d'une coalition et d'une prise en charge pour le financement de ce recensement au niveau national. Le coût de cette étude qui s'élève à 27 000 000 F CFA est de loin supérieur à la provision budgétaire du Projet USAID/COMFISH (5 000 000 F CFA). ***Participation du projet aux rencontres du Comité National sur les Petits Pélagiques*** Pour l'élaboration du plan de gestion national sur les petits pélagiques dans le cadre de la CSRP, le projet a participé à deux rencontres du Comité National des Petits Pélagiques : la première a eu lieu le 12 mars 2013 dans le cadre du plan d'action pour la gestion des petits pélagiques. Outre le projet USAID/COMFISH, plusieurs institutions ont pris part à cette rencontre : la CSRP, le GAIPES, le CRODT, la CEP, la DPSP, le projet CCLME, la DPM, les chefs de services régionaux des Pêches. A cet effet, le projet a été invité à partager sa stratégie en matière de plan de gestion participative. La seconde rencontre a eu lieu le 25 Juin pour constituer une équipe technique de rédaction du plan de gestion des petits pélagiques et démarrer l'élaboration dudit document.

Relance de la concertation pour une meilleure prise en compte du changement climatique : En vue d'une relance de la concertation, des rencontres ont été organisées avec les Directeurs nationaux des Pêches et de l'Environnement. Il a été convenu lors de ces réunions, de mettre en place un comité de pilotage (task force mise en place le 14 Mai 2013) pour faire l'état des lieux de la concertation et mieux conduire le processus pour une meilleure prise en compte du changement climatique dans le secteur de la pêche.

3.2. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles

3.2.1. Au niveau des acteurs

Des sessions de formation des CLPA en matière de législation des pêches et de fonctionnement des CLPA. Avec l'appui du WWF ces formations ont été organisées au niveau des 07 localités ciblées par le projet. En plus, un autre atelier de formation des formateurs des CLPA et des relais sur la ***bio-écologie*** du ***poulpe*** et de l'***ethmalose***, la recherche de financement, la mise en œuvre du permis de pêche, la collecte et le traitement des statistiques de pêche a été organisé en novembre à Foundiougne et a réuni près d'une quarantaine de participants issus de 10 CLPA. Cet atelier est suivi par deux autres formations des relais et membres des ICC pour renforcer leurs connaissances en matière de ***cogestion***. Un ensemble de modules relatifs au renforcement des capacités des acteurs dans le domaine du changement climatique et des femmes transformatrices a été dispensé.

Visites d'échange : la FENAGIE PECHE a appuyé l'organisation de deux visites d'échanges à Cayar puis à Mbour. Ces visites ont regroupé les acteurs des localités de Joal, de Sindia, de Mbour, de Rufisque, de Bargny, de Yenne Dialaw et de Cayar. Les objectifs de ces rencontres étaient, d'une part, de permettre aux acteurs du département de Mbour de s'imprégner de l'expérience de bonnes pratiques de gestion des pêches en vigueur à Cayar ainsi que sur le fonctionnement de leur CLPA et le

processus de prise de décisions. Au niveau du département de Mbour, ces visites ont permis aux acteurs de Rufisque/Bargny, de Yenne/Dialaw et de Cayar d'échanger sur les mesures de gestion sur la Sardinelle, le poulepe, mais aussi sur le fonctionnement de l'aire communautaire de Ngaparou.

Atelier national de renforcement des capacités des femmes en leadership : En étroite relation avec la DPM, l'atelier de renforcement des capacités des femmes actives dans la pêche artisanale dans le domaine du leadership a été organisé du 24 au 26 juin 2013 à Dakar. La Direction des Pêches maritimes a coordonné l'exécution de cette activité par l'intermédiaire du Bureau Genre pour mieux s'approprier les résultats et faciliter la mise en œuvre des actions futures. L'atelier a regroupé 18 participantes venues de toute la zone du projet. Au cours de cette formation entièrement conduite en langue Ouolof, les thèmes suivants ont été abordés: les qualités d'un leader efficace, les avantages et inconvénients liés à la position de leader, comment apprécier les dirigeants à leur juste valeur, comment renforcer le leadership des femmes et enfin quels sont les principaux enseignements que les femmes tirent de cette formation. Aux termes de cette formation, les participantes ont été mieux outillées sur leurs rôles et responsabilités dans les organisations féminines et dans les organisations locales et nationales de gestion des pêches (CLPA/CLP, CNCPM) en vue d'une meilleure contribution à la mise en place de plans d'aménagement et de gestion des pêches au Sénégal.

Restitution du processus et de l'atelier national sur les bonnes pratiques de pêche artisanale. Trois ateliers de restitution du processus ainsi que les résultats de la compétition nationale sur les bonnes pratiques de pêches (BPP) ont été organisés du 17 au 23 mai 2013. Ces ateliers tenus à Cayar, Foundiougne et Joal-Fadiouth ont regroupé les acteurs des CLPA/CLP des localités concernées. Pour rappel, l'organisation de cette compétition s'inscrit dans le cadre de la prise de conscience des acteurs de la pêche et de la volonté de léguer à la postérité et aux générations futures, des conditions de vie équivalentes ou meilleures. Il s'agissait aussi de favoriser le brassage d'idées novatrices qui peuvent être partagées avec d'autres acteurs de la pêche. En effet, un pêcheur/acteur de la pêche qui partage ses expériences vécues avec d'autres peut constituer un puissant outil pour un transfert des connaissances et pour stimuler le changement de comportement attendu et espéré dans la gestion des ressources halieutiques et dans les actions à conduire pour y parvenir. Cela favorise un comportement et une éthique de gestion durable de la pêche. De telles prises de conscience contribueront considérablement au succès de l'élaboration et de la mise en œuvre des futurs plans d'aménagement et de gestion des pêches au Sénégal. Les objectifs de ces ateliers étaient donc de mieux informer les acteurs sur : a) le processus engagé pour la création et la validation de cette initiative, b) l'organisation de la visite de presse pour vulgariser les BPP retenues et récompensées c) l'organisation de la visite d'échanges à Ngaparou au profit des acteurs de la zone du projet pour partager l'expérience de cette initiative primée, d) les enseignements tirés et les propositions d'amélioration recueillies auprès des acteurs à la base.

Ces réunions ont regroupé la plupart des membres titulaires des ICC des CLPA desdites localités. Elles ont permis aux acteurs locaux concernés et ayant participé à la compétition sur les BPP l'année dernière, d'apprécier le travail accompli d'une part, et de formuler des avis et recommandations pour l'organisation de l'édition en 2014. Ils ont souhaité que cette édition soit pérenne et qu'elle soit placée ou présidée par le Ministre chargé de la pêche. Les recommandations majeures formulées tournent autour des points suivants :

- Inclure un représentant de la pêche artisanale dans les membres du jury ;
- Préparer la prochaine compétition en informant les acteurs à temps dans un délai raisonnable à l'avance ;
- Associer le plus grand nombre de personnes à cette initiative ;

- Associer les acteurs par l'organisation d'émissions radio et télévisées de sensibilisation et de vulgarisation de cette initiative ;
- Organiser cette compétition sur une base annuelle.



Photo 1: Produit de pêche transformé par la communauté primée de Dione War



Photo 2: Equipe de surveillance du CLP primé de Ngaparou

Projet pilote sur les pêcheries de poulpe : Dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote sur la pêcherie de poulpe à Yoff, des visites de site ont été réalisées au village de pêche de Yoff. Ces visites ont permis de collecter des informations sur les communautés locales et d'identifier les leaders locaux, des problèmes liés à la pêche du poulpe au niveau local, ainsi que des besoins en termes de changement de comportement.

Organisation d'une concertation des acteurs de la petite Côte et sensibilisation sur les mesures de gestion mises en œuvre dans le département de Mbour : dans le cadre de la cogestion locale des pêcheries, différentes mesures de gestion ont été initiées par les acteurs du département de Mbour, regroupés au sein des CLPA de Mbour, Sindia et Joal. Ces derniers sont appuyés par l'Administration des pêches, la recherche et les partenaires techniques et financiers au développement à travers des projets comme COGEPAS, GIRMAC, USAID/COMFISH, etc. Pour une meilleure efficacité des mesures de gestion en vigueur, le projet USAID/COMFISH, en collaboration avec la FENAGIE, a appuyé l'organisation d'un atelier de sensibilisation et de concertation le 29 mai 2013 à Mbour avec la participation de près de 130 acteurs représentant toutes les parties prenantes : professionnels de la pêche (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices), autorités administratives et judiciaires (représentant du Directeur des Pêches, Préfet de Mbour, Procureur de Mbour, Maire de Mbour, Agents des Pêches, Agents des Parcs Nationaux, etc.), experts du projet USAID/COMFISH, presse, etc. Le but de l'atelier était de procéder à l'analyse-diagnostique des mesures de gestion mises en œuvre afin de procéder aux ajustements nécessaires pour une gestion durable des pêcheries de poulpe, de cymbium et de la sardinelle au niveau du département de Mbour.

L'organisation à travers la FENAGIE-pêche de séances d'animation d'information et d'échanges entre acteurs sur la démarche du projet USAID/COMFISH et une meilleure information des acteurs sur la Convention locale comme outil de gestion des ressources halieutiques. Cette animation s'est déroulée dans la zone d'intervention du projet et a vu la participation de 48 acteurs.

3.2.2. Au niveau institutionnel

Institutions de gouvernance locale

En appui au fonctionnement des CLPA, 04 nouveaux relais ont été formés sur les techniques d'élaboration et de mise en œuvre des conventions. Au cours de cette formation, les relais ont été également initiés aux techniques de facilitation et d'organisation de réunions de groupe. En même temps, les anciens relais des CLPA (au nombre de 10), ont été recyclés sur leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre des conventions locales.



Photo 3 & 4: Choix des relais communautaires à Yene et à Cayar

Quatre nouveaux facilitateurs ont été recrutés par le projet et formés sur les techniques de facilitation (animation, méthode participative, élaboration de plan d'action, rédaction de rapport et de compte rendu d'activités) en vue d'appuyer les CLPA et l'Administration des pêches dans leur mission de gestion durable des pêcheries.



Photo 5: Formation de nouveaux facilitateurs à USAID/COMFISH

Dans le cadre de la mise en œuvre des Conventions locales, l'une des actions primordiales est la redynamisation des institutions locales chargées de la cogestion. Ainsi, l'organisation des CLPA a été effectuée en vue de les rendre fonctionnelle. A cet effet, plusieurs rencontres ont été organisées au niveau des CLPA ciblés. Les échanges ont permis d'identifier et de structurer ces institutions locales en appuyant la mise en place de cinq (5) commissions et d'un comité de coordination.

Renforcement des capacités des CLPA en matière de surveillance participative pour une meilleure efficacité des Conventions locales : suite à l'organisation des CLPA et pour leur permettre de démarrer leurs activités dans le cadre de la Convention locale, le projet USAID/COMFISH a procédé

au renforcement des capacités de la commission chargée de la surveillance et de la sécurité en mer des CLPA de Mbour, Sindia et Joal Fadiouth en vue de la rendre fonctionnelle.

Echanges avec les collectivités locales dans le cadre de la recherche de financement des CLPA.

Dans la période du 13 au 15 février 2013, une mission conjointe du WWF et de la Direction des Pêches maritimes (DPM) s'est rendue dans les localités de Cayar et de Joal-Fadiouth dans le but d'échanger avec les maires, les présidents de conseils ruraux, les conseillers municipaux et ruraux sur l'implication des collectivités locales dans la recherche de solutions au financement des Conseils locaux de Pêche artisanale (CLPA) dans la zone d'intervention du projet USAID/COMFISH. L'objectif de ces rencontres est de faire connaître les CLPA auprès des Collectivités locales (CL) et d'examiner en retour les possibilités d'appuis multiformes des collectivités locales en direction de ces structures de gestion des pêches notamment leur contribution au financement des conseils locaux de pêche artisanale -. Ainsi, 47 participants ont pris part aux réunions de Cayar et Joal et se sont réjouis de la décision du Maire de la Commune de Cayar d'apporter un appui de la municipalité au CLPA de la localité dans le budget de l'année en cours. Cette décision a été accueillie avec satisfaction par l'ensemble des participants.



Photos 4 & 5 Vue partielle de la salle de réunion du Conseil municipal lors de l'atelier

A l'issue des discussions, des recommandations ont été formulées parmi lesquelles celles visant à :

- Améliorer le partage d'informations sur les CLPA auprès des collectivités locales. A cet effet, le site web de la DPM intitulé : www.dpm.sn pourrait servir de portail d'accès à toutes les informations sur le code de la pêche, le statut et les missions des CLPA et celles pertinentes sur la pêche au Sénégal ;
- Organiser des cadres d'échanges/réunions de travail entre Collectivités locales et CLPA en vue de faciliter l'appui des CL à ces structures de gestion de la pêche auprès des partenaires au développement ;
- Faire évaluer par les collectivités locales en collaboration avec les CLPA, la contribution des acteurs de la pêche et des activités connexes dans les recettes des collectivités locales ;
- Faire en sorte que les infrastructures de pêche (Quai de pêche.) puissent contribuer au financement des CLPA pour la gestion des ressources ;
- Faire en sorte que les Collectivités locales puissent contribuer à l'appui au fonctionnement des CLPA à l'image de la décision prise par le maire de Cayar durant l'atelier de financement des CLPA à Cayar dans le budget 2013 ;
- Inviter les collectivités locales littorales à réserver des assiettes foncières pour le développement des activités du secteur de la pêche ;

- Faire un plaidoyer auprès des autorités pour la dotation en ressources financières suffisantes des collectivités locales pour la prise en charge de la conservation des ressources halieutiques, etc.
- Renforcer la formation des acteurs de la pêche membres des CLPA

Services techniques, institutions de recherche et de formation

Contribution au renforcement des capacités des institutions de recherche et de formation : en matière de collecte et d'analyse des données de pêche, le projet USAID/COMFISH a contribué à renforcer le dispositif du CRODT, de l'IUPA, de l'IRD/IFAN, de l'ISE et du CSE à travers l'appui apporté à ces institutions pour renforcer et étendre leur dispositif de collecte de données dans la zone d'intervention du projet. Les résultats de ces interventions ont permis de finaliser trois mémoires de maîtrise et 02 thèses de doctorat sur l'évaluation de stocks ciblés par le projet.

Un atelier de formation sur l'évaluation des stocks biologiques et le logiciel (ELEFAN Electronic Length Frequency ANalysis) a été organisé par l'IUPA du 3 au 8 juin 2013 à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. La formation avait pour objectif principal d'initier les participants à l'usage de la nouvelle version du logiciel ELEFAN (ELEFAN in R), en s'appuyant sur les données biologiques collectées par l'IUPA et l'IFAN. La rencontre a regroupé une trentaine (30) de participants représentants des structures partenaires du projet USAID/COMFISH au Sénégal (DPM, Ministère de la Pêche, CEP, CSRP, PRAO, CCLME, CRODT, WWF, IUPA, IFAN, UGP, USAID/COMFISH). Elle était animée par des experts de l'université de Colombie Britannique du Canada. La formation a permis aux participants de prendre connaissance de tous les éléments nécessaires à l'usage du logiciel ELEFAN pour déterminer les paramètres de croissance des espèces étudiées à partir de leurs fréquences de taille.



Photo 8, 9, 10, 11: images de l'atelier ELEFAN

Renforcement de capacités des agents du ministère des pêches et de la recherche : Dans le cadre du programme de renforcement des capacités et de formation pour la Direction des Pêches maritimes, le projet a offert une bourse de formation de 5 mois au profit de Monsieur Ousmane Ndiaye, Inspecteur

technique des Pêches, du 1er Décembre 2012 au 30 Avril 2013 à l'Université de Rhodes Island, USA. Cette formation a été encadrée par une équipe de professeurs et de spécialistes dans le domaine de la gouvernance et gestion de la pêche maritime. L'objectif de la formation était de revoir et étudier le système de gouvernance actuelle au Sénégal et de participer au processus de fonctionnement du système américain dans le but de faire une étude comparative et d'en sortir des expériences réussies qui peuvent être adaptées au système sénégalais. A cet effet, cette démarche a permis à M. Ndiaye de participer à plusieurs réunions des conseils de concertation au niveau local, régionale et nationale, l'ayant conduit dans les localités de Rhode Island, Baltimore, Massachusetts, Maine, et Alaska. Suite à ces visites et entretiens universitaires, Mr. Ndiaye a pu présenter une synthèse comparative avec un diagnostic du système de gouvernance des pêches maritimes aux encadreurs, étudiants et gestionnaires de la pêche à Rhode Island. De retour au Sénégal, ces résultats ont été présentés à l'équipe de l'USAID/COMFISH et à l'équipe de la DPM au mois de juillet dernier.

Dans la même optique, du côté de la recherche scientifique, le projet USAID/COMFISH a offert une autre bourse de formation dans le domaine des dynamiques des populations et bio-statistiques. Ainsi la candidate proposée par le CRODT, Mlle Diop possède un DEA en bio-statistiques en pêche et environnement de l'Université de Gaston Berger de St Louis. Elle a été encadrée par une équipe de professeurs du Département d'Océanographie biologique de l'Université de Rhode Island. Malheureusement Mlle DIOP n'a pu poursuivre cette formation pour n'avoir pas pu réussir à son examen de TOEFL.

3.3. Ressources naturelles/plans de gestion/conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins

3.3.1. Mise en place d'une base scientifique

Cette année a été marquée par la finalisation et l'analyse des résultats de la plupart des études envisagées l'année dernière : la pêche INN, les débarquements des pirogues sénégalaises pêchant hors de la ZEE, la collecte de données socio-économiques relatives à la pêcherie de crevettes au Sine Saloum, la collecte de données biologiques, la cartographie des infrastructures de pêche, la dynamique spatio-temporelle des stocks.

Collecte de données biologiques par l'IUPA et l'IRD : des missions mensuelles de collecte de données biologiques ont été effectuées au cours de l'année 2013. Elle porte sur les tailles (longueurs et poids) et la reproduction (sexes, stades de maturité sexuelle et fécondité) des espèces ciblées. Les paramètres biologiques étudiés sont : fréquences de tailles, relations tailles-poids, sex-ratio, stades de maturité sexuelle, taille de première maturité sexuelle et croissance. Au total, 1736 individus ont été mesurés et pesés, dont 411 sardinelles rondes, 655 sardinelles plates et 670 ethmaloses. Pour chaque espèce, 50 individus ont été prélevés par mois pour étudier la reproduction. Toutes les données biologiques collectées ont été saisies dans Excel. Ces données seront ensuite traitées en vue d'établir les fréquences de taille et déterminer les paramètres de croissance et de reproduction à inclure dans les plans de gestion en cours.

Validation des rapports du CRODT et du rapport sur la pêche INN et la reconstitution des captures : après dépôt des rapports d'études sur les captures des pirogues hors de la ZEE sénégalaise et sur les pêcheries de sardinelles dans la sous-région, les experts du projet ont apporté quelques rajouts et corrections en vue d'une meilleure finalisation de ces documents. Une rencontre est prévue avec les autorités chargées de la gestion du secteur à ce sujet pour étudier les modalités de publication de ces données.

En ce qui concerne la pêche INN et la reconstruction des captures, le projet USAID/COMFISH a déjà envoyé les rapports préliminaires pour examen et approbation éventuelle par le comité technique mis en place à cet effet par les autorités du Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes.



Photo 12: Prof. Daniel Pauly (deuxième sur la gauche) Photo 13: présentation du rapport sur la pêche INN à la DPM

Contribution à l'aménagement des pêcheries de crevettes au Sine Saloum : Le projet USAID/COMFISH se propose d'appuyer l'Etat du Sénégal pour l'amélioration de la production de connaissances scientifiques sur la crevette au Sine Saloum en vue de documenter les plans de gestion. La phase de collecte de données est terminée et les données collectées analysées. L'analyse des données a montré que les captures annuelles au Sine Saloum tournent autour de 700 Tonnes. Une bonne partie des captures (57%) est effectuée durant la haute saison (septembre, octobre, novembre et décembre) dont 85% entre septembre et avril.

De façon générale, l'effort de pêche mensuelle a suivi la même évolution que les captures (une baisse entre janvier et août puis une augmentation en septembre) pour ensuite chuter. La répartition zonale de l'effort de pêche montre une évolution opposée entre les zones situées sur la façade maritime (Bétenti/Niodior) et les sites de pêche intérieurs (loin de la côte). En effet, au niveau de la façade maritime, le pic de l'effort de pêche a été noté au mois de mars et en septembre/octobre pour les autres sites.

En ce qui concerne les valeurs moyennes mensuelles du nombre d'individus au kilogramme (moule), elles oscillent entre 149, 213 et 143 individus au Kg. Entre janvier et avril 2013, le moule est en deçà de 200 individus alors que durant la période d'avril à juillet, elle dépasse les 200 individus au kg pour rechuter à partir du mois d'août. Cependant, la répartition zonale montre beaucoup de disparités avec des moules qui ont atteint les 300 individus au Kg à Fimela.

En conclusion, la répartition spatiale (d'une vasière à une autre, de la façade maritime aux parties continentales) et temporelle des moyennes du moule, est certainement liée à la variation des paramètres d'environnement de l'estuaire du Saloum, qui détermine la migration et la durée de séjour des jeunes crevettes dans l'estuaire.

La prochaine étape de ce processus va consister à une réunion de validation technique du document produit (en 2014), en vue de son utilisation future pour renforcer les mesures de gestion sur les pêcheries de crevettes.

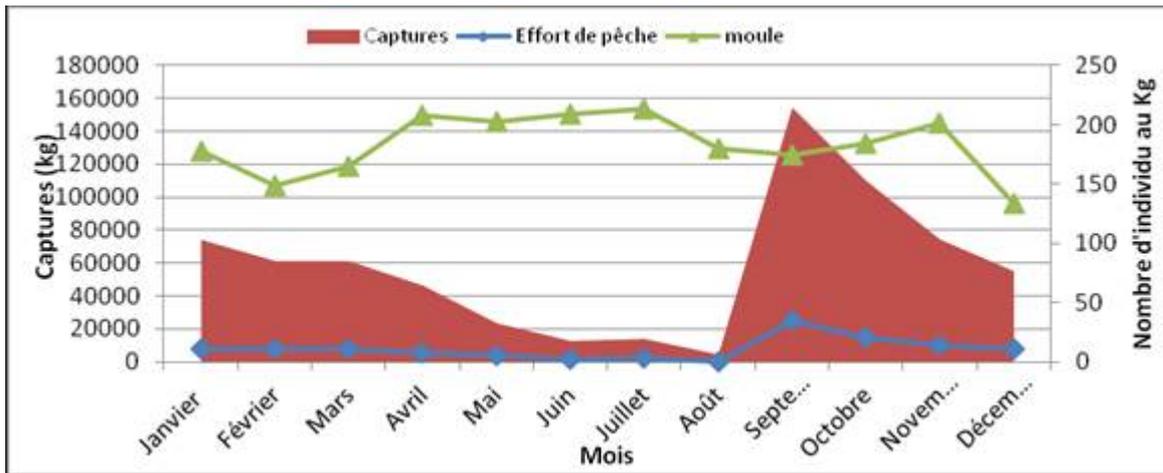


Figure 1 : Variation des captures, de l'effort de pêche et du nombre d'individus par kg



Photo 14: Pêcheur raccommodant un filet



Photo 15 : Crevette cuite et séchée

Appuyer la prise de décisions dans le cadre des plans de gestion et du changement climatique. Des initiatives facilitant l'accès à l'information scientifique pour appuyer les CLPA dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion (répartition spatio-temporelle des stocks, cartographie SIG) ont été entreprises. L'ensemble des résultats obtenus sont intégrés au processus de mise en place des plans d'aménagement afin d'aider le Sénégal à une meilleure prise en compte des impacts des changements climatiques dans la gestion durable de ces pêcheries et de l'environnement côtier et marin.

Cartographie de l'occupation du sol : Ce travail est réalisé dans les CLPA de Mbour, Joal, Sindia, Yene/Dialaw, Rufisque/Bargny et Cayar (en 2010 ou 2011) avec des images satellites de haute résolution en vue de localiser les infrastructures de pêche. Après acquisition des images satellitaires, des cartes d'occupation du sol des CPLA de Yenne/Dialaw, Mbour, Joal/Fadiouth, Cayar et Rufisque ont été réalisées à une échelle de 1/5000. Les résultats contribuent à une meilleure connaissance de l'aménagement de l'espace et de la distribution spatiale des infrastructures relatives à la pêche dans ces CLPA. Ils constituent aussi pour les organes de gouvernance, un outil important de prise de décisions.

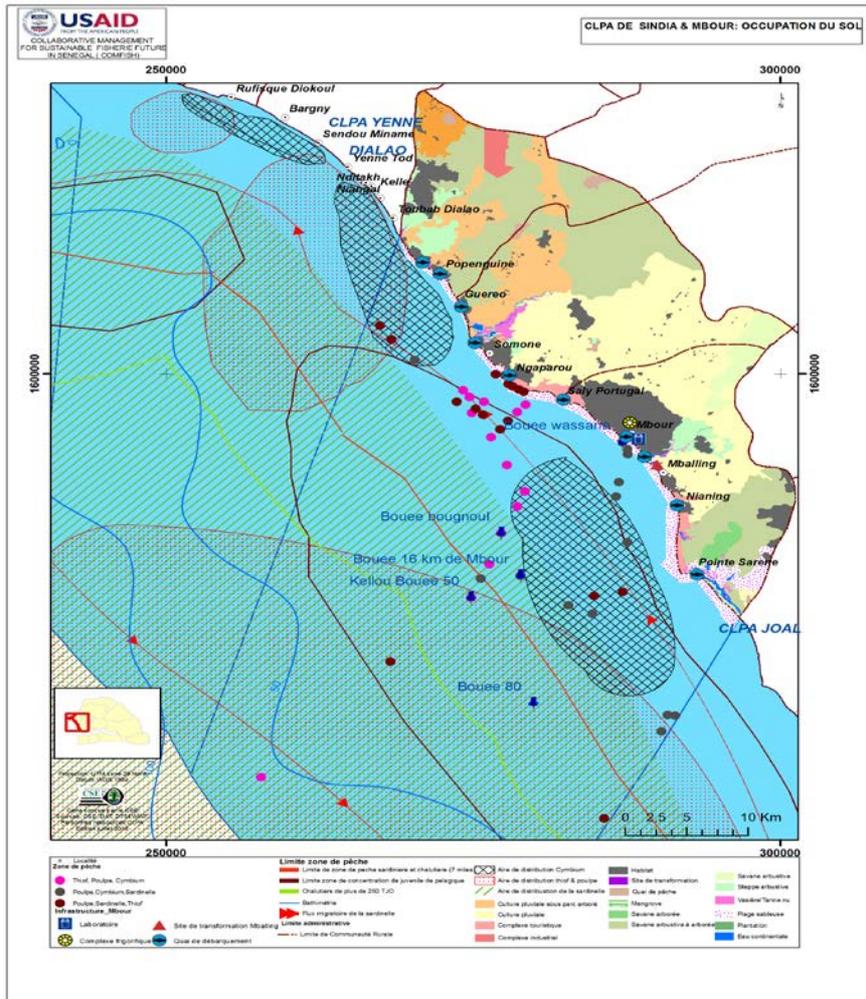


Figure 2 : Carte d'occupation du sol des CLPA de Mbour et Sindia

L'élaboration d'une cartographie participative de la dynamique spatio-temporelle des stocks de sardinelle, poulpe, thiof et cymbium à travers des enquêtes auprès des pêcheurs. Ce travail de même que l'exploitation des données de recherche ont été faits par le Centre de Suivi Ecologique (CSE). Les résultats obtenus indiquent que les stocks se sont déplacés vers les eaux profondes durant ces trente dernières années.



Photos 16 & 17 : Atelier de cartographie participative des CLPA de Rufisque Bargny

Concernant le stock de sardinelles : il était plus présent dans le secteur étudié au cours des années 80-90. Selon les pêcheurs, l'espèce était plus près des côtes entre les isobathes 0 et 50 mètres. A cette

époque, la ligne maximale de pêche se situait entre 5 et 30 km de la côte. Actuellement, le stock s'est déplacé vers les eaux profondes (isobathes 10 et 400 mètre). Les pêcheurs parcourent entre 30 et 100 km au large pour accéder à la ressource dont la disponibilité n'est pas toujours garantie dans la zone. Cette situation explique la migration des acteurs vers des eaux plus poissonneuses telles que la Gambie et la Mauritanie, où ils sont obligés de séjourner pour effectuer leurs activités.

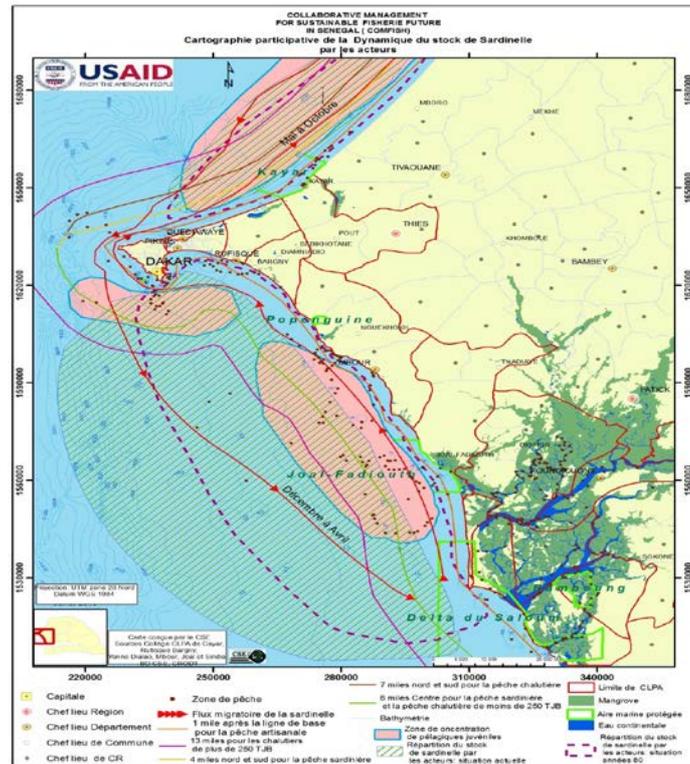


Figure 3: Dynamique du stock de sardinelle par les acteurs

Il en est de même pour les stocks de poulpe et de thiof qui sont localisés dans les eaux peu profondes dans les années 80 et qui se trouvent actuellement dans les eaux plus profondes. A cela s'ajoute une baisse alarmante de l'abondance de ces espèces de 1980 à nos jours. Le stock de poulpe s'est déplacé des eaux moins profondes (1 et 4 m) vers les eaux plus profondes (25 à 50 m). Pour le thiof, le déplacement s'est fait des profondeurs de 0-30 m vers les profondeurs de 50 m localisées aux environs de 70 km au large.

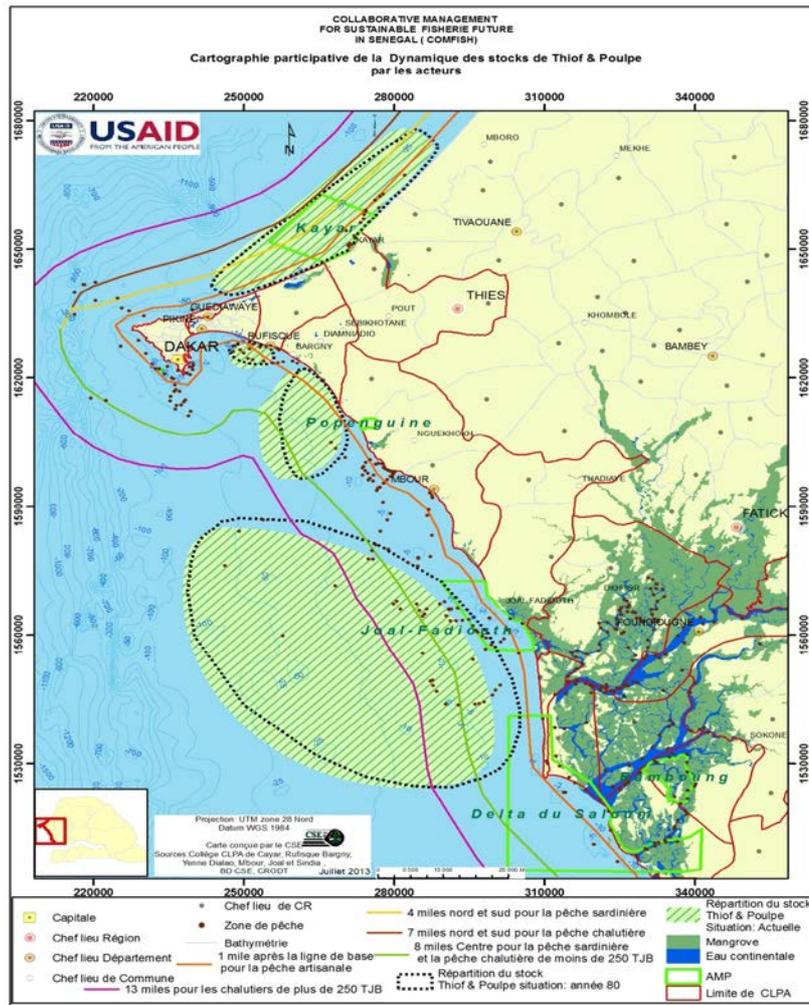


Figure 4: Dynamique des stocks de poulpe et de thiof par les acteurs

Les stocks de Cymbium identifiés sont situés dans l'intervalle des isobathes 0 à 10 mètres. Toutefois, un déplacement de l'aire de répartition vers les eaux plus profondes (isobathes 20 à 50 mètres) est noté par les acteurs au cours des années 2000.

Il est également observé une régression continue de tous les stocks au cours de ces trente dernières années. Ceci résulte de la surexploitation et de l'influence des changements environnementaux sur la ressource. A terme, cette situation peut conduire à un effondrement des stocks voire leur extinction.

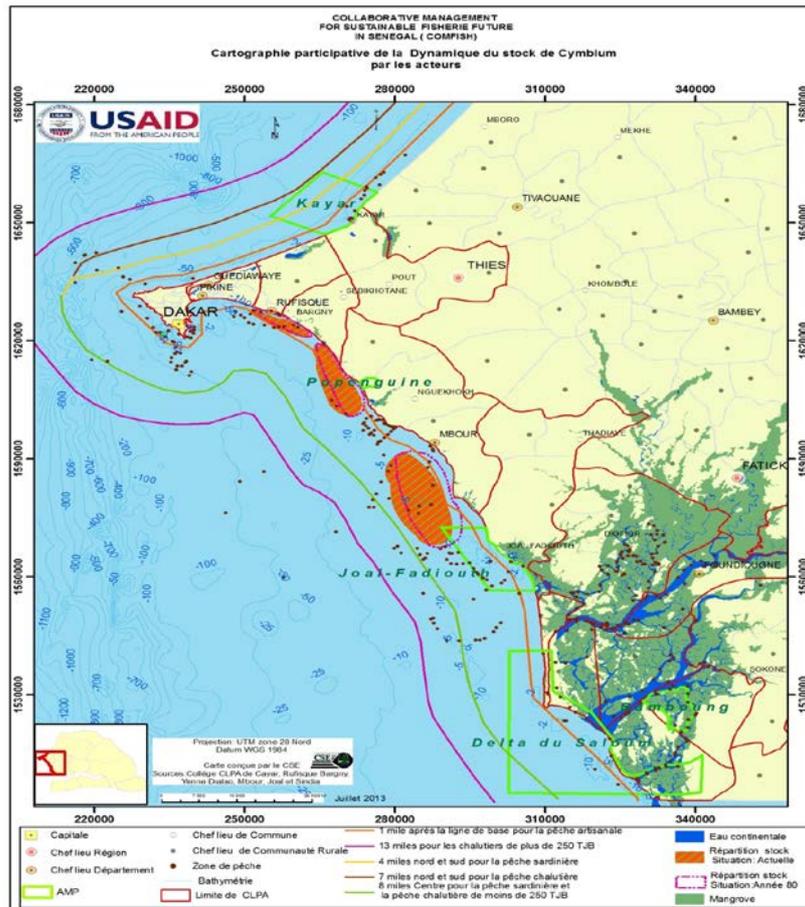


Figure 5 : Dynamique du stock de Cymbium

Les causes de la baisse et du déplacement des stocks vers les eaux plus profondes seraient liées aux modifications des conditions climatiques (perturbations des courants marins, décalages des saisons et l'augmentation de l'intensité des vents) et les actions anthropiques néfastes (exploitation des juvéniles, augmentation de l'effort de pêche, introduction de nouvelles techniques de pêche plus performantes). Certains affirment que la responsabilité des acteurs est plus prononcée dans ce phénomène que celle de la nature. La suite de ce travail sera une analyse de l'évolution des indices d'upwelling ainsi que de la température des eaux et leurs influences sur la distribution des stocks (en 2014) pour mieux élucider les résultats des cartes participatives.

Mise en œuvre des conventions locales et des plans de gestion participatifs sur les pêcheries de sardinelles. Il faut noter que toutes les conventions locales élaborées sont en train d'être mises en œuvre. La démarche qui a été utilisée par le programme commence à avoir un impact car il est noté une réelle appropriation des règles par les acteurs qui les ont énoncées. Plusieurs activités ont été réalisées par le programme pour arriver à ce résultat. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces conventions, le projet appuie plusieurs activités de bonnes pratiques de pêche menées par les acteurs. Il s'agit de la lutte contre la pêche de juvéniles, de l'instauration de repos biologiques, etc.

Lutte contre la pêche des juvéniles. Cette activité a été, cette année, une action déterminante qui est prise en compte par la convention locale. Cette mauvaise pratique n'est pas encore en totalité éradiquée. Cependant, les sensibilisations effectuées à travers les réunions et les émissions radios ont permis une meilleure prise de conscience des acteurs sur cette pratique néfaste sur les pêcheries. En dehors de cela, les sorties effectuées lors de la formation des commissions surveillances des CLPA et les efforts quotidiens de l'Administration ont eu un grand impact sur la réduction de la pêche des juvéniles.

Repos biologique du poulpe. Cette initiative démarrée à Pointe Sarène et à Nianing est aujourd'hui une réalité dans le Département de Mbour avant d'être élargi dans les autres sites par la coopération japonaise et grâce à la contribution du programme USAID/COMFISH. Chaque année, le programme USAID/COMFISH contribue à hauteur de 1000 pots. Parallèlement, des actions de sensibilisation sont menées quotidiennement par les relais et facilitateurs pour la poursuite de cette initiative. Cette activité contribue non seulement à la conservation et restauration de la ressource mais aussi à l'amélioration des revenus des acteurs à travers l'importance des captures.



Photo 18: Remise d'un chèque aux membres de l' ICC pour appuyer le repos biologique à Mbour

3.3.2. Elaboration du plan de gestion sardinelle

Concertations avec les acteurs pour l'élaboration du plan de gestion sur la sardinelle : Après la formalisation et mise en place de l'Equipe Technique de Travail (ETT) par la DPM, l'accent a été mis sur les concertations (information et de sensibilisation) avec les acteurs de la filière sardinelle pour l'élaboration du plan de gestion. Il s'agissait de :

- Echanger avec les acteurs et de les informer sur le processus d'aménagement des pêcheries de sardinelles et ses différentes étapes ;
- Recueillir et discuter par catégorie d'acteurs (pêcheurs, mareyeurs et femmes transformatrices) des contraintes, causes des contraintes, atouts et solutions liées à l'exploitation de la sardinelle ;
- Recueillir les connaissances endogènes sur la gestion des pêcheries de sardinelles, l'implication des acteurs à la base et les solutions envisageables par ces acteurs pour une durabilité de la ressource.

Plusieurs focus group (14) ont ainsi été organisés dans les CLPA de Cayar, Mbour, Joal-Fadiouth, Yène/Dialaw, Rufisque/Bargny et Sindia. Le projet a également associé à ces rencontres, les CLPA de Dakar-Ouest, Pikine et Hann pour une meilleure couverture de l'Unité de Gestion Durable (UGD).



Photo 19: focus groupe des femmes transformatrices à Rufisque



Photo 20: focus group avec les mareyeurs à Cayar

En plus des acteurs de la pêche artisanale, des entretiens individuels ont eu lieu avec les acteurs de la pêche industrielle notamment les armateurs, exportateurs industriels et les usines de fabrication de farine de poisson. Ces rencontres ont permis d'identifier les contraintes rencontrées par les acteurs de cette filière et de recueillir leurs propositions de mesures de gestion durable. Au total, près de 657 individus ont été rencontrés durant cette phase ce qui indique une bonne participation des acteurs.

En outre des séances de focus group, deux (2) réunions de validation technique ont été organisées en mi-mai et mi-juin avec l'Equipe Technique de Travail.

Restitution et validation des résultats du diagnostic : Deux réunions de restitution ont été organisées sur l'analyse des contraintes et solutions et la synthèse des études réalisées par le projet USAID/COMFISH. Ces discussions ont permis de dégager quatre (4) axes de travail qui vont constituer le socle du plan de gestion et servir à définir les options de gestion. Il s'agit de travailler sur :

- Les conditions préalables du plan de gestion ;
- L'effort de pêche ;
- Le maillage et Taille des individus de première capture et engins ;
- Les mesures d'accompagnement.

Une série de réunions de restitution a ensuite été organisée au niveau des CLPA et ont abouti à l'amendement des documents de diagnostic et à la validation de ces options d'aménagement.



Photo 21: Travaux de groupe sur les contraintes de la filière, à Cayar



Photo 22: Atelier technique sur la sardinelle à Saly Mbour.

Mise en place de cadre de concertation dans le cadre du plan de gestion sardinelles: Après les étapes relatives à la formation, la sensibilisation des acteurs, l'organisation de focus group pour l'analyse des contraintes et solutions, l'analyse bibliographique et la synthèse des études réalisées par le projet, une série de rencontres est en cours avec les acteurs pour la mise en place et la formalisation participatives de cadres locaux de concertation. Les résultats attendus dans ce processus est de mettre en place, de manière participative, avec l'ensemble des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) concernés, des cadres de concertation pour la validation inter-CLPA de mesures de gestion locales à l'échelle du stock et la mise en œuvre du plan de gestion de la filière sardinelle.

Elaboration de draft de plan de gestion participatif sur les pêcheries de sardinelles : Le diagnostic de la pêcherie et les concertations avec tous les acteurs concernés par la filière pêche en général et sardinelles en particulier ont permis d'élaborer des mesures de gestion dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion en cours d'élaboration. Elles portent essentiellement sur le contrôle de l'accès à la ressource et des mesures techniques relatives à la taille des individus et au maillage des engins. Sur la base de ces mesures, un draft de plan de gestion sur les pêcheries de sardinelles a été ainsi rédigé et synthétisé dans les paragraphes ci-dessous.

Contrôle de l'accès à la ressource :

L'effort de pêche artisanal est aujourd'hui excessif (17000 embarcations en 2011), au point de s'exporter vers les pays voisins et même au-delà, vu la situation d'intense exploitation des ressources. Aussi, un contrôle direct d'accès du segment artisanal s'impose.

En ce qui concerne les droits d'accès, l'Arrêté ministériel n° 1233 MEMTMI-DPM-MDT du 20 février 2006 modifiant l'arrêté n° 005916 du 25 octobre 2005 portant instauration d'un permis de pêche artisanale, fait obligation pour chaque unité de pêche artisanale de disposer d'un permis de pêche dont le coût annuel dépend de la longueur de la pirogue : 5 000 FCFA pour les pêcheurs à pied, 15 000 FCFA pour les pirogues de 6 à 13 mètres et 25 000 FCFA pour les pirogues de plus de 13 mètres. Les unités de pêche ciblant les sardinelles relèvent de la dernière catégorie. Malgré ce coût modique, la très grande majorité des unités de pêche ne dispose pas du permis de pêche. Tenant compte de ce qui précède, les mesures suivantes s'imposent :

- Faire appliquer le système d'autorisation préalable pour toute construction d'embarcation ;
- Faire payer les permis comme préalable à toute autorisation de pêche et faire évoluer progressivement le prix des permis plus de rentabilité.

Mesures techniques de gestion

Les mesures techniques proposées lors de l'élaboration de ce plan de gestion consistent en des limitations de tailles de première capture, de maillage des engins et de zonage de l'activité par type/segment de pêche.

- *Augmenter la taille de première capture.*

La taille limite de première capture actuellement en vigueur au Sénégal (12 cm) pour les sardinelles semble très faible. En effet, les études récentes (Samba, 2011) montrent que les tailles de première maturité sexuelle sont de 22,5 et 18,3 cm (LF) (pour les femelles et les mâles respectivement) pour la sardinelle plate. Ces valeurs sont de 18,3 et 17,7 cm (LF= longueur fourche) respectivement pour la sardinelle ronde. Aussi, à la taille de 12 cm aucun individu n'aura eu la chance de se reproduire au moins une fois dans sa vie. Dans le cadre du plan de gestion en cours, il est proposé de considérer au minimum une taille de 18 cm (LF) pour les deux espèces, ce qui permet aussi de s'approcher de la

valeur de ce paramètre en vigueur en Mauritanie pour les deux espèces (18 cm LT= longueur totale). Les pêcheurs eux-mêmes réclament l'augmentation de la taille de première capture mais proposent une valeur plus petite que celle proposée à l'issue des concertations avec les acteurs (15 cm LF qui est actuellement appliquée, à Mbour).

On doit garder à l'esprit que pour les petits pélagiques, le type de surexploitation le plus à craindre n'est pas celui relevant de la croissance mais celui relevant du recrutement, et qu'il est tout aussi important de protéger les adultes reproducteurs, en particulier les plus âgés qui sont aussi les plus féconds et ceux dont la probabilité de succès reproducteur est la plus élevée (œufs plus gros et plus riches en réserve, stratégie de ponte mieux adaptée que celle des juvéniles) que les juvéniles ».

- *Ajustement des maillages des engins de pêche.*

Les maillages utilisés ont été fixés dans le code de la pêche de 1998, dans un contexte d'abondance de la ressource. Aujourd'hui, la situation de surexploitation demande la révision de ces maillages pour les mettre en cohérence avec les tailles de première capture proposées. Aussi, des ajustements sont proposés dans le tableau ci-dessous sur la base de l'analyse des éléments du diagnostic validée par tous les acteurs. En complément à la réglementation sur le maillage, une réflexion sur la limitation de la taille des engins (pour les sennes tournantes en particulier), pourrait être envisagée sur le plus long terme. Il en est de même pour le mono-filament. En effet, beaucoup de voix s'élèvent pour réclamer l'interdiction du mono-filament. Le problème n'est cependant pas simple. Il mérite d'être adressé à froid. Il faut tout d'abord étudier le réel impact de ce type de filet. S'il s'avère qu'il est réellement destructeur, des mesures concrètes seront proposées pour empêcher son utilisation (interdiction d'importation, taxes dissuasives fortes en cas de fraude et surveillance efficace).

Tableau: Propositions de nouveaux maillages

Types d'engins	Maillages	
	<i>Situation actuelle</i>	<i>Modifications proposées</i>
Filet maillant encerclant	60 mm	Inchangé
Senne tournante	28 mm	Inchangé avec cependant interdiction totale en zone côtière du fait de son impact sur les juvéniles
Senne de plage	Néant	50 mm
Filet tournant coulissant à clupes.	28 mm	32 mm
Filet tournant coulissant à appât vivant	16 mm	28 mm
Chalut pélagique	50 mm	Inchangé

- *Actualisation du zonage de l'activité par segments de pêche.*

Pour mieux contrôler l'activité de pêche des différentes flottilles en activité, il est nécessaire de mettre en place un zonage pour d'une part, éviter les conflits entre flottilles et métiers et d'autre part, éviter la dégradation de la biodiversité dans un contexte de rareté de la ressource.

Même si le zonage n'est pas le mode privilégié pour réguler le niveau d'exploitation des différentes espèces, il permet d'éviter la concurrence entre segments de l'activité. Aujourd'hui, aucune limitation juridique et/ou légale n'est définie pour les pêcheurs artisans bien qu'ils disposent d'une exclusivité de pêche dans la zone des 6 miles marins.

Le zonage est cependant défini pour la pêche industrielle (en référence à l'article 47 du Décret d'application du code des pêches).

Pour la pêche artisanale, à côté des filets maillants et autres sennes simples, il existe des sennes tournantes dont l'impact sur la biodiversité est négatif. Il est donc proposé de différencier les zonages des sennes tournantes de ceux des autres engins de pêche (tableau ci-dessous). Cette mesure vise à protéger la biodiversité des écosystèmes côtiers et les juvéniles car les filets maillants (encerclant ou non) sont plus sélectifs que les sennes tournantes au niveau de la taille des individus capturés.

Tableau: Proposition d'une nouvelle segmentation de la pêche artisanale et zonage correspondant.

Segment de pêche	Législation actuelle	Nouvelle législation proposée
PA – Type I (Filets maillants encerclant ou non)	Aucune limitation juridique et/ou légale n'est définie pour les pêcheurs artisans bien qu'ils disposent d'une exclusivité de pêche dans la zone des 6 miles marins : Toute la ZEE sénégalaise à l'exception des zones où la pêche est interdite ou limitée (AMP).	<i>Inchangé</i>
PA – Type II (Sennes tournantes)	Aucune limitation juridique et/ou légale n'est définie pour les pêcheurs artisans bien qu'ils disposent d'une exclusivité de pêche dans la zone des 6 miles marins : Toute la ZEE sénégalaise à l'exception des zones où la pêche est interdite ou limitée (AMP).	<i>Entre les six premiers miles et la zone de la pêche industrielle</i>
PI	au-delà de trois milles marins de la ligne de référence de la frontière sénégal-mauritanienne à la latitude de l'île de Yoff (14° 46' 20" N) ; au-delà de sept milles marins de la ligne de référence du sud de la latitude (14° 46' 20" N) à la frontière nord sénégal-gambienne ; au-delà de trois milles marins de la ligne de référence de la frontière sud sénégal-gambienne à la frontière sénégal-bissau-guinéenne.	<i>Inchangé</i>

Le zonage proposé aboutira à une exploitation plus équilibrée du plateau continental, permettant de mieux exploiter la zone intermédiaire entre la bande côtière exploitée aujourd'hui par les sennes tournantes piroguières et les filets maillants, et la zone du large.

- *Gestion adaptative, participative et spatialisée des captures de juvéniles et prises accessoires*

Comme l'ont expliqué Fréon et Diop (2013), la gestion des captures en masse de juvéniles pose un problème mal résolu dans bien des pêcheries pélagiques multi-spécifiques. Une des approches du problème consiste en une stratégie adaptative, participative et spatialisée. Elle part du principe selon lequel plutôt que d'interdire et de sanctionner systématiquement les rejets en masse de juvéniles, ce qui entraîne inéluctablement des fraudes, mieux vaut les autoriser sous réserve de déclaration immédiate et d'abandon sur le champ de la zone de pêche. Le destinataire de la déclaration devrait être une entité ayant un mandat de gestion qui prendra la décision de fermer temporairement la zone concernée à tous les navires lorsqu'un seuil de déclaration de captures de juvéniles sera atteint (ex : 5 déclarations en moins d'une semaine). Cette approche suppose de définir préalablement un maillage approprié des eaux du Sénégal en général et de la zone concernée en particulier. La figure ci-dessous indiquant les zones de pêche et la limite de concentrations des juvéniles de pélagiques est un bon outil qui mérite toutefois d'être amélioré avec des données scientifiques pour mieux localiser les zones de

présence massive de juvéniles et les prises accessoires en poissons démersaux et autres crustacés et mollusques.

La résolution spatiale de ce maillage, tout comme le seuil de déclenchement de la fermeture (nombre de déclaration maximale et pas de temps) et sa durée devront être déterminés par une concertation au sein du Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes (CNCMP) ou de la Commission nationale de gestion des petits pélagiques (CNGPP).

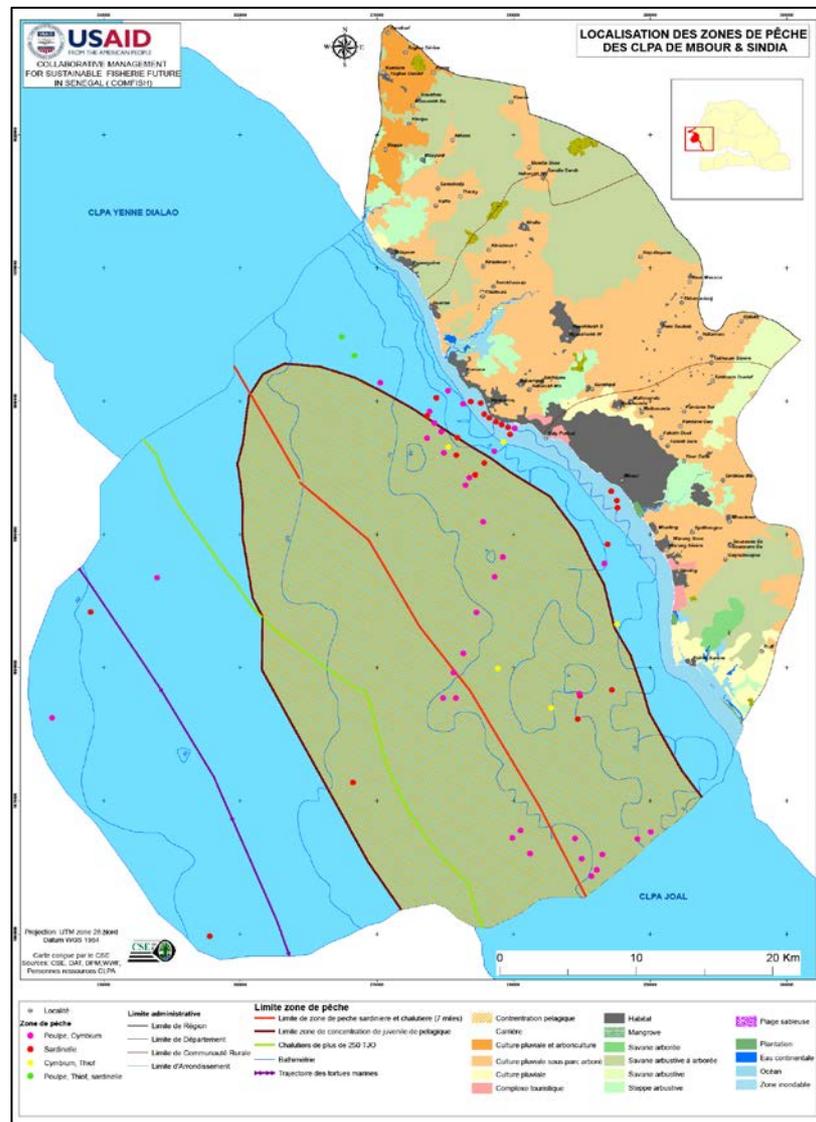


Figure 6 : Localisation des zones de distribution de juvéniles de sardinelles.

Mesures d'accompagnement

Les options d'aménagement préconisées pour améliorer la gestion des ressources en sardinelles appellent des mesures d'accompagnement pour atténuer leurs impacts sur les acteurs directs spécialisés. Il s'agira dans la pratique de mettre en place (1) des infrastructures d'accompagnement, (2) un système efficace de contrôle et de surveillance de l'activité de pêche, (3) d'atténuer les conséquences de changements de maillage des filets et (4) d'appuyer la reconversion d'acteurs spécialisés le désirant. Ces types de mesures d'accompagnement sont issus des larges concertations avec les acteurs et validés lors des ateliers de restitution.

Infrastructures en accompagnement à l'aménagement des pêcheries. Pour réussir l'aménagement, il est nécessaire d'investir dans les structures d'accompagnement par : l'aménagement de sites de débarquements pour la pêche artisanale en améliorant les conditions d'approvisionnements en combustibles, eau, glace et équiper les ateliers de réparation avec un raccordement fonctionnel au réseau routier ; la construction d'entrepôts frigorifiques pour la conservation des produits et l'acquisition de camions frigorifiques pour le transport du produit vers l'intérieur du pays, l'approvisionnement régulier en eau et électricité ; la construction de voiries appropriées; la conformité aux normes sanitaires et environnementales courantes (Codex Alimentarius, etc.).

Contrôle, suivi des captures et surveillance. Le problème de sous déclaration des statistiques rappelle la nécessité de mettre en place un bon système de contrôle des captures si l'on veut ajuster l'effort de pêche au potentiel permmissible afin d'éviter les risques de débordement de quota. Pour ce faire, il est indispensable, pour la pêche artisanale, de parvenir à :

- **Une indemnisation du changement de maillage des filets:** Une évaluation du coût de changement de maillages des filets doit être réalisée et le financement trouvé. Ce travail doit se faire sur la base d'un recensement indépendant des pêcheurs concernés et du nombre d'engins visés dont ils disposent.
- **Un appui à la reconversion d'acteurs spécialisés:** Une évaluation du coût de reconversion des pêcheurs et des femmes transformatrices volontaires doit être réalisée et le financement trouvé. Ce travail doit se faire sur la base d'un recensement indépendant des acteurs spécialisés.

3.3.3. Appui aux Aires Marines protégées

Beaucoup d'activités ont été réalisées cette année dans le domaine de la conservation de labiodiversité.

Balisage de l'AMP de Cayar. Le processus du balisage de l'AMP de Cayar entamé durant l'année fiscale 2012 n'a été achevé qu'en 2013 en raison du long processus de passation de marché requis pour une initiative de cette nature. En effet, l'entreprise adjudicataire du marché a été sélectionnée après processus d'appel d'offres national. Cette entreprise a, à son tour, passé une commande du matériel auprès des fabricants européens avec un délai de plus de trois mois entre la commande et la livraison du matériel.

Auparavant, une mission de détermination des positions GPS des points de pose des balises a été organisée par le Comité de gestion de l'AMP de Cayar en décembre 2012. Cette mission comprenait les acteurs locaux, le Conservateur, le représentant de l'entreprise et le représentant du service national des Phares et balises, un représentant du projet USAID/COMFISH et du WWF. Une fois les balises livrées, il a fallu la disponibilité du navire baliseur de la Direction des phares et balises, structure habilitée à réaliser un tel travail dans la ZEE sénégalaise.

Le Président du comité de gestion, le représentant de la DAMCP et le représentant de l'entreprise adjudicataire du marché ont participé à la mission de pose des balises en janvier 2013. Ce travail a été supervisé par la Direction des Phares et Balises, structure compétente de l'Etat et par l'Agence Nationale des Affaires maritimes (ANAM). Un film vidéo du processus de balisage et de l'opération de pose des balises dans l'AMP de Cayar a été réalisé et est disponible pour mieux valoriser le travail réalisé.



Photos 23 & 24: Balises de l'AMP de Cayar en entreposage au Port Autonome de Dakar (Décembre 2012).



Photo 25: Opération de pose des balises dans l'AMP de Cayar par le navire Baliseur de la Direction des Phares et Balises.

En raison de l'enjeu de ce balisage, le Comité de gestion a tenu une assemblée générale au siège de l'AMP de Cayar le 1er mars 2013 pour faire le point sur l'opération de balisage de l'AMP. Cette AG a servi de tribune pour le conservateur de l'AMP et le représentant du Directeur de la DAMCP pour informer les acteurs bénéficiaires de cet appui important du WWF et du Projet USAID/COMFISH, ainsi que du processus qui a été engagé pour son financement et sa réalisation.

Les acteurs nationaux ont tenu à remercier les partenaires pour cet important appui qui vient compléter le dispositif de suivi-contrôle et surveillance de l'AMP. Il appartient à la communauté des pêcheurs, au CLPA et aux acteurs de l'AMP de s'occuper de la surveillance et de l'entretien des balises ainsi

posées. L'expérience acquise dans le suivi des balises à Joal-Fadiouth durant l'année 2012 doit être étendue à Cayar pour une meilleure pérennisation de l'investissement réalisé.

Conduite des études consacrées aux AMP et leur validation durant l'année 2012. Les études conduites en 2012-2013 sont relatives d'une part aux lacunes et contraintes de gestion des AMP sur les trois sites (Cayar, Joal et Bamboung) et d'autre part au suivi et à l'évaluation des effets des indicateurs biologiques et socio-économiques et de gouvernance de l'AMP de Joal-Fadiouth». Ces documents constituent une bonne base de travail important pour le suivi des indicateurs bioécologiques, socio-économiques et de gouvernance et d'amélioration de la gestion des AMP dans les sites de la zone d'intervention du projet USAID/COMFISH.

L'étude relative au suivi et à l'évaluation des effets des indicateurs biologiques et socio-économiques et de gouvernance de l'AMP de Joal a été finalisée en novembre 2012 et une restitution a eu lieu à Joal- Fadiouth le 10 décembre 2012. Le rapport final a été partagé avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers du projet. Ce document établit les conditions nécessaires pour un bon suivi des indicateurs permettant de renseigner l'ensemble des paramètres de performance de l'AMP (espèces, taille, poids total, nouvelles espèces capturées ou réintroduites, taux de rendement, coûts des opérations de pêche, etc.).

Il ressort des conclusions et recommandations qu'à partir d'un ensemble d'indicateurs sélectionnés et analysés en tenant compte des réalités locales et des standards méthodologiques bien documentés, cette étude a permis de dresser le profil de l'efficacité de l'AMP de Joal telle que perçue par les acteurs. A cet effet, les impacts mis en exergue ont été catégorisés suivant trois grands domaines que sont la bio-écologie, la socio-économie et la gouvernance. Les données servant à calculer ces indicateurs ont été collectées à partir d'un échantillonnage stratifié de 200 personnes».



Photo 26 & 27: Séance de restitution de l'étude à Joal –Fadiouth au siège de l'AMP le 10 décembre 2012.

Les résultats révèlent que globalement, l'efficacité bioécologique de l'AMP de Joal-Fadiouth est perçue de façon positive par les acteurs. Toutefois, de réelles préoccupations subsistent en termes d'allongement du temps de pêche qui constitue la véritable contrainte à ce niveau. Concernant les aspects socioéconomiques, les progrès restent très mitigés et font apparaître que l'AMP ne produit pas pour le moment des bénéfices socio-économiques significativement perceptibles par les acteurs malgré l'amélioration de la situation bioécologique. C'est dans le domaine de la gouvernance de l'AMP qu'on a enregistré la plus faible efficacité et certains aspects de la gouvernance sont globalement jugés négatifs par les acteurs.

L'étude des lacunes et contraintes de gestion des AMP sur les trois sites (Cayar, Joal et Bamboung » en fin 2013. Cette étude s'impose (après une période de neuf ans après l'établissement des cinq premières AMP au Sénégal dans l'objectif de mieux comprendre leur fonctionnement et d'apporter des correctifs nécessaires pour améliorer leur efficacité. Ainsi, nous avons validé le travail réalisé par le consultant sur les lacunes et contraintes de gestion des AMP sur les sites de Cayar, Joal-Fadiouth et Bamboung. Cependant, en raison des contraintes financières, le résultat de cette étude n'a pu être restitué auprès de tous les acteurs concernés. Par contre, les résultats de cette étude ont été discutés avec le Comité de gestion de l'AMP de Joal-Fadiouth lors d'une réunion en mai 2013 pour évaluer et valider avec les acteurs les propositions et exécuter au niveau d'une AMP «test» pour la mise en œuvre des recommandations.

Les principaux résultats de l'analyse de la gouvernance ont montré que toutes les potentialités, contraintes et opportunités n'ont pas été internalisées dans le design des AMP. Les enjeux territoriaux révélés constituent de véritables défis pour l'acceptation sociale de l'AMP. Les aspects économiques et sociaux s'avèrent être d'une dimension stratégique pour le succès et la durabilité des AMP. Pour assurer la pérennité du système de gouvernance des AMP étudiées, il convient de résoudre les importants dysfonctionnements identifiés. Le document propose de mettre l'accent sur les recommandations suivantes :

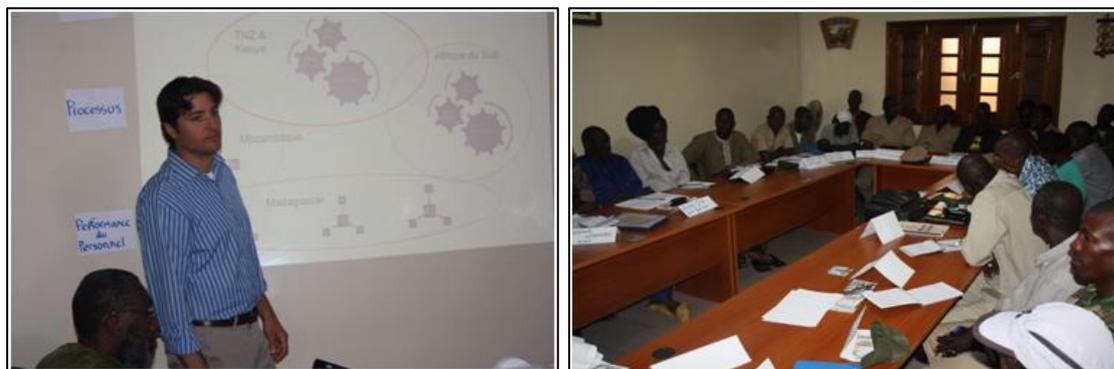
- Des innovations institutionnelles prises avec l'élaboration d'une loi nationale sur les AMP (ce qui pourrait être fait dans un proche avenir);
- La création d'un établissement parapublic dédié à la gestion des AMP (plus souple en matière de gestion et de recherche de financement) ;
- L'élargissement des limites spatiales de certaines AMP avec des aires centrales (territoires de la règle) et des aires d'usages (territoires des usages) sur la base d'une adhésion volontaire des collectivités locales limitrophes et de contrats (concessions ou conventions locales...);
- La création d'un Conseil de Gestion à la place des Comité de Gestion et qui pourrait impliquer les acteurs locaux, les collectivités locales, les autorités locales, les institutions chargés de la gestion des ressources naturelles, les scientifiques et les promoteurs privés ;
- La création d'un Comité Scientifique et Technique pour les AMP ;
- La mise en place d'un dispositif de surveillance approprié et de mécanismes de financement durable ;
- Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs et enfin;
- Le développement d'activités génératrices de revenus alternatifs pour les populations des AMP concernées pour faire face aux nombreuses restrictions.

Ainsi, la mise en œuvre des recommandations de l'étude sera testée à Joal-Fadiouth durant l'année 2014. La convention de partenariat pour la mise en œuvre des recommandations a été discutée avec les membres du Comité de gestion de cette AMP lors de la réunion tenue en mai 2013 à Joal-Fadiouth entre l'équipe du WWF et le Comité de gestion de l'AMP.

Par la suite, le Comité de gestion a adressé une requête au WWF par lettre en date du 09 juillet 2013 dans laquelle il a décrit les activités prioritaires à conduire en 2013. Par la suite, une convention de partenariat a été signée en août 2013 entre le WWF et le Comité de gestion de l'AMP représenté par son président. Cet appui sera dirigé prioritairement à l'appui au fonctionnement du CG, à la surveillance de l'AMP et au renforcement des capacités en matière de gestion de l'AMP (gouvernance partagée, révision et adaptation des organes de gestion, formation en ornithologie...). La convention

d'appui qui est entrée en vigueur dès août 2013 se prolongera jusqu'en décembre 2013. Elle met en valeur l'expérience capitalisée par les acteurs locaux membres du CG et permettra d'évaluer leurs capacités d'organisation et de réalisation des activités mentionnées. Les résultats des activités conduites dans le cadre de ce partenariat seront disponibles en octobre 2013 et au cours du premier trimestre 2014.

Mission d'échanges et d'évaluation pour la certification du personnel des AMP au Sénégal. Dans le cadre du renforcement de capacité des personnels des AMP, le Coastal Research Center/URI, le projet USAID/COMFISH et le WWF ont tenu plusieurs réunions de travail pour préparer la mission de Glenn RICCI au Sénégal, le consultant qui doit mener le processus de certification des agents des AMP au Sénégal. Les termes de références de cette mission ont été validés en mai et l'agenda de son séjour au Sénégal fixé du 1^{er} au 12 juillet 2013 à Dakar et dans les régions. Cette mission avait pour but d'examiner les possibilités de conduire une évaluation des ressources humaines en charge des AMP au Sénégal en partant de la grille de certification des professionnels des AMP en Afrique de l'Est (WIO-COMPAS).



Photos 28 & 29 : Le formateur (Glenn RICCI à gauche) et une vue partielle de la salle (droite)

Durant l'atelier, une description a été faite des trois niveaux de formation et du niveau de professionnalisation de chaque niveau. Il a aussi axé son intervention sur : a) l'aspect organisationnel, b) les processus et c) les performances des ressources humaines.

A l'issue de l'atelier, le formateur a fait des recommandations visant à combler les lacunes recensées et/ou notées sur les trois niveaux sus énumérés concernant la gestion des AMP au Sénégal. Ainsi, pour l'amélioration des performances du personnel, un examen de chaque programme de développement des ressources humaines des organismes impliqués dans la gestion des AMP doit être mené. L'objectif étant de s'assurer que dans chaque organisme le potentiel de performance de leur personnel est évalué et que le personnel est motivé et fait partie d'un système fonctionnel. C'est ainsi que dans les différentes présentations, le formateur a insisté sur les trois niveaux d'intervention dans les AMP et aussi partagé leurs méthodes et outils pour élaborer un programme de développement conjoint des capacités pour le personnel. A cet effet, il serait opportun de tester le système de développement des ressources humaines basé sur le concept de la certification pour ses preuves sur le rendement au travail. Cela a montré un grand impact sur le personnel dans la mise en œuvre du programme WIO-COMPAS avec les organismes intéressés à intégrer le concept officiellement dans leur cursus de renforcement des capacités du personnel. Le directeur des parcs nationaux et certains gestionnaires d'AMP sont intéressés à l'application au Sénégal du programme de certification WIO-COMPAS. Dans un premier temps, certains de leurs meilleurs employés pourront faire une demande de certification par le biais du programme WIO-COMPAS jusqu'à ce qu'un système équivalent soit mis en place au Sénégal.

3.4. Thèmes transversaux

3.4.1. Adaptation aux Changement climatique

L'évaluation de la vulnérabilité et la planification de l'adaptation aux changements climatiques.

La prise en compte des changements climatiques est indispensable pour asseoir une gestion durable des pêcheries au Sénégal. C'est dans ce contexte que le Projet a mis en place un ensemble d'activités visant à renforcer la capacité des communautés des pêcheurs et des institutions à s'adapter aux impacts des changements climatiques. Les interventions relatives aux changements climatiques se sont fait à deux niveaux : au niveau politique, elles concourent à asseoir une concertation entre tous les acteurs pour une meilleure prise en compte de la problématique du changement climatique dans les politiques de pêches au Sénégal ; au niveau des communautés, l'évaluation de la vulnérabilité des communautés côtières des CLPA de Joal/Fadiouth, Sindia et Rufisque/Bargny a été réalisée et des plans d'adaptations élaborés et validés. Parallèlement une synthèse de la bibliographie pour l'« *Amélioration des connaissances sur les changements climatiques et la pêche dans les zones côtières du Sénégal et de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP)* » a été faite pour mieux cerner les tendances nationales et sous-régionales de la vulnérabilité des zones et des populations côtières ainsi que les mesures d'adaptations préconisées.

Concertation pour une prise en compte de la problématique du changement climatique dans la définition des politiques de pêche. Une série de rencontres a été organisée avec les structures clés telles que la DPM, la DEEC, le COMNACC, le CSE, et ENDA REPAO. Il s'agissait à travers ces réunions de rappeler la démarche du projet USAID/COMFISH en matière de changement climatique, les recommandations issues du 1^{er} atelier sur la concertation tenu le 25 Septembre 2012 et de l'exploitation des opportunités déjà en place pour mener la concertation. Ces discussions ont abouti à la mise place du Comité de pilotage pour fixer les conditions préalables à une concertation efficiente sur les changements climatiques dans le secteur de la pêche et de l'environnement marin et côtier. Ce comité est composé de représentants de la DPM, de la DEEC, du COMNAC, de la FENAGIE pêche, du CSE, du CRODT, de la DAMPC, de l'ANACIM et de USAID/COMFISH. Il a été proposé d'élargir ce comité aux institutions d'enseignement et de recherche travaillant sur les changements climatiques et la pêche (Laboratoire de Physique Atmosphérique (LPA), IUPA, IRD/IFAN et ISE).

Vers la fin de l'année en cours, une première action a été réalisée sur l'étude diagnostique des cadres de concertation déjà mis en place sur les changements climatiques, la pêche et l'environnement marin et côtier dans le but d'identifier les faiblesses et les causes de la non-fonctionnalité de ces cadres. Il est ressorti de ce travail une floraison de cadres et organisations dans la pêche, ce qui traduirait la vitalité de ce secteur. Le second constat est que les cadres de concertation existants par rapport à leur environnement interne, ont des atouts qu'il convient de capitaliser et des faiblesses qu'il faudra nécessairement combler. Par rapport à leur environnement externe, des opportunités et des menaces devaient être prises en compte pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle. Le troisième constat est que la concertation et l'intégration du changement climatique ne sont pas effectives et pourraient être améliorées.

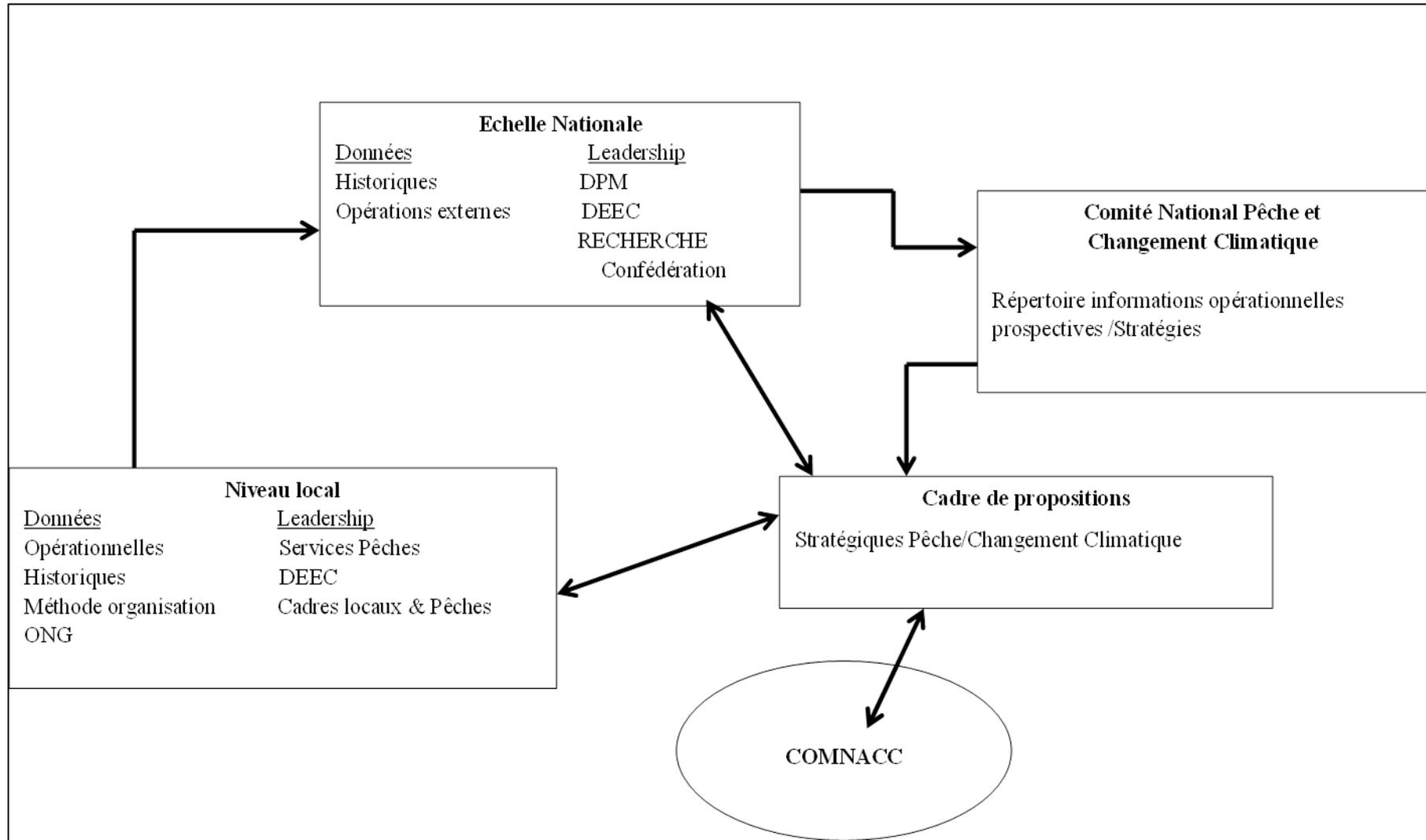
Par conséquent il a été proposé de mettre en place un comité national de concertation pêche - changement climatique (CNCP/CC) qui pourrait prendre en charge au niveau national cette question et s'insérer dans le dispositif du COMNACC. Au niveau local, les conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) pourraient servir de cadres pour cette concertation.

Au niveau politique, il ressort que des réformes profondes s'imposent et le dialogue entre acteurs doit être élargi pour arriver à des solutions beaucoup plus structurantes pour une pêche durable. Ce

dialogue pourrait se faire dans un cadre pluri-acteurs comme le COMNACC et tous ces changements nécessitent des moyens importants à la hauteur de l'ambition.

Le schéma ci-après, proposé par le projet, permet de positionner le comité national pêche changement climatique dont la validation et l'appui seront déterminants pour le bon fonctionnement et la redynamisation des actions du COMNACC pour une meilleure prise en compte du secteur de la pêche (prévu en 2014).

Proposition d'un cadre de concertation efficient – Pêche Changement Climatique.



Evaluation de la vulnérabilité des communautés côtières. L'évaluation de la vulnérabilité des communautés et zones côtières a été faite à travers un long processus comportant plusieurs étapes :

- une prospection de l'ensemble des sites d'intervention du projet USAID/COMFISH suivie du choix des CLPA pilotes les plus vulnérables ;
- un renforcement de capacités des acteurs par une formation interactive ;
- une collecte des données suivie de leur traitement et analyse ;
- une large restitution de ces données suivie d'une validation et partage des résultats du diagnostic ;
- une élaboration des plans d'adaptation par les acteurs suivie d'une approbation de ces plans par les ICC des CLPA concernés.

L'étude diagnostique de la vulnérabilité a porté sur l'analyse de la cartographie des moyens d'existence et des changements environnementaux. Une enquête socio-économique auprès des chefs de ménage pêcheurs et des femmes transformatrices a été réalisée. Des entretiens ont également été appliqués aux agents des pêches, aux relais des CLPA et aux autorités locales. Les changements environnementaux rendant les communautés vulnérables ont été abordés à travers :

- l'évolution sur deux périodes (1981-2010 et 2016-2045) des paramètres climatiques tels que la pluviométrie, la température, les vents et le niveau de la mer ;
- la cartographie multi-dates (1954, 1989, 2007, 2012) de l'évolution de l'occupation du sol (côte à 5 km de profondeur) et du trait de côte.

Cartographie des moyens d'existence. Les résultats obtenus indiquent que les taux de scolarisation (51,9 %) et d'alphabétisation au sein de ces populations sont faibles. La principale activité génératrice de revenus dans les CLPA de Rufisque/Bargny, Sindia et Joal/Fadiouth est la pêche et ses activités connexes (prestation de service, transformation et commercialisation des produits halieutiques. Il en découle des revenus mensuels relativement moyens et instables pour les pêcheurs avec une moyenne variant entre 100 000F et 300 000 F CFA par mois dans les CLPA de Joal/Fadiouth, de Rufisque/Bargny et de Sindia. Cette tendance est liée à la faiblesse et l'instabilité des quantités de produits débarquées. Par contre, de faibles revenus sont observés chez les femmes transformatrices (généralement inférieurs à 25 000 F CFA/mois). La pratique de la pêche et de ses activités connexes (transformation de produits halieutiques, mareyages et prestation de service) dans la zone est aujourd'hui entravée par des contraintes d'ordre structurel et environnemental. Il s'agit, entre autres, de :

- La surpêche et des mauvaises pratiques (plongée sous-marine, pêche des alevins, pêche à l'explosif, utilisation des mono-filaments, etc.) ;
- La modification de l'environnement côtier et marin ;
- Du manque de formation des jeunes pêcheurs entraînant un non-respect de l'environnement et des consignes de sécurité ;
- La raréfaction de la ressource, et de la baisse des débarquements ;
- Des coûts et du temps de production de plus en plus élevés pour les pêcheurs dus à la migration des stocks vers les eaux profondes ;
- La cherté des intrants pour la transformation artisanale des produits halieutiques ;

- Du manque d'infrastructures (quai de débarquement, station de carburant hors-bord, magasin de stockage, fabrique de glace, chambres froides, etc.) ;
- Des problèmes d'hygiène et d'insalubrité des sites de transformation et de débarquement
- La faiblesse des prix de vente des produits débarqués et la difficulté de commercialisation des produits transformés.



Photo 30 : Sites de transformation mal aménagés

La cartographie des moyens d'existence décrit une situation de précarité dans la pratique de la pêche entraînant une paupérisation des acteurs. Il faut également signaler les nombreuses situations conflictuelles intra- ou inter-CLPA entraînant la perte de la cohésion et des valeurs sociales dans ces communautés de pêcheurs qui au-delà de l'aspect économique, trouvaient dans la pêche une identité socioculturelle. Toutefois, il est noté une volonté manifeste des populations à travers des initiatives personnelles et communautaires à faire face aux impacts des changements climatiques (AMC, reboisement, construction de diguettes...).

Changements environnementaux. L'analyse de l'évolution des paramètres climatiques de la zone sur la période 1981-2010 et des projections entre 2016 et 2045 à partir du scénario RCP4.5 (*Representative Concentration Pathway*) du modèle CSM indiquent les tendances ci-dessous :

- La tendance à la baisse observée actuellement va se poursuivre pour l'horizon 2016-2045. Toutefois, la comparaison entre les données observées et celles prédites laisse entrevoir une tendance à la hausse avec des cumuls pouvant atteindre 2000 mm dans le futur ; la variabilité future sera plus importante (écart-type prédit de 414 mm) comparée à celle observée (écart-type observé de 194 mm). Les projections sont également marquées par des phénomènes extrêmes (fortes pluies) qui vont être de plus en plus fréquentes ;

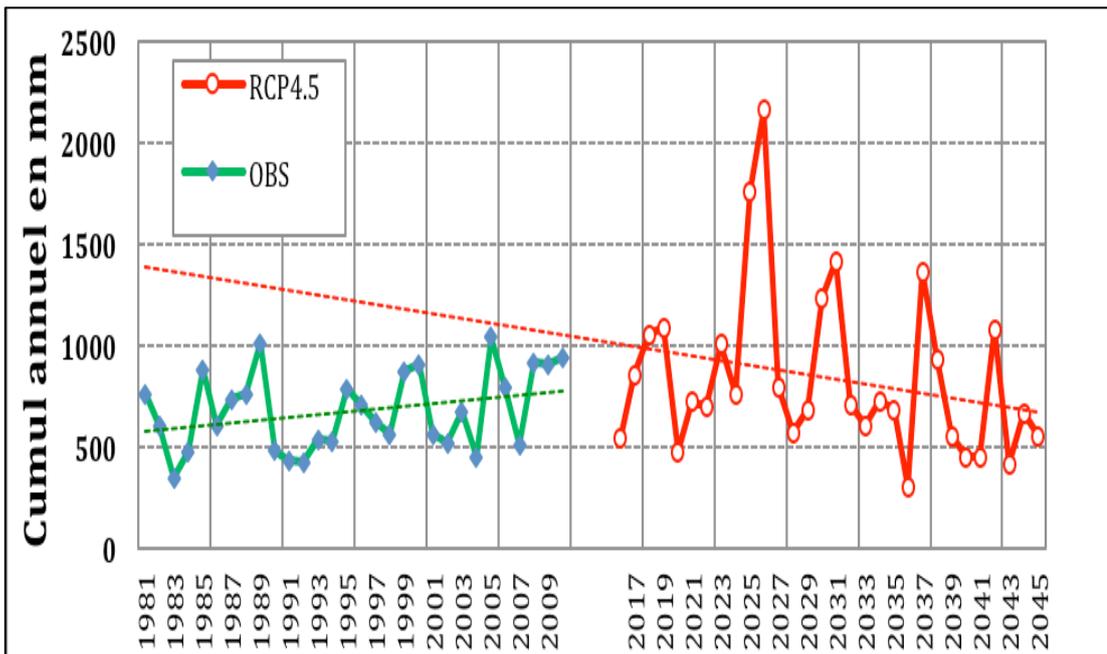
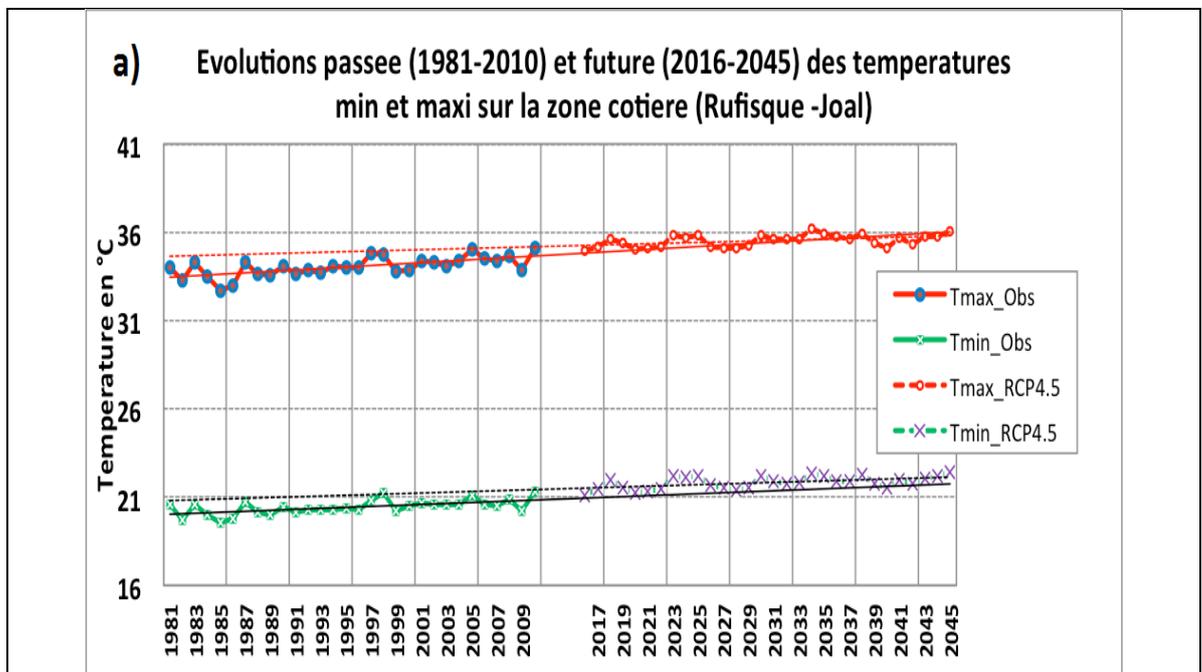


Figure 7 : Evolution des pluies observées (OBS) et prévues par le modèle du CESM (RCP4.5) du CMIP5 sur la région côtière du Sénégal (Joal à Rufisque)

- La température était déjà en hausse dans la zone en 1981 et cette tendance sera maintenue dans le futur. Selon les projections, les températures minimales augmenteront de 1,4°C et les maximales de 1,5°C ;



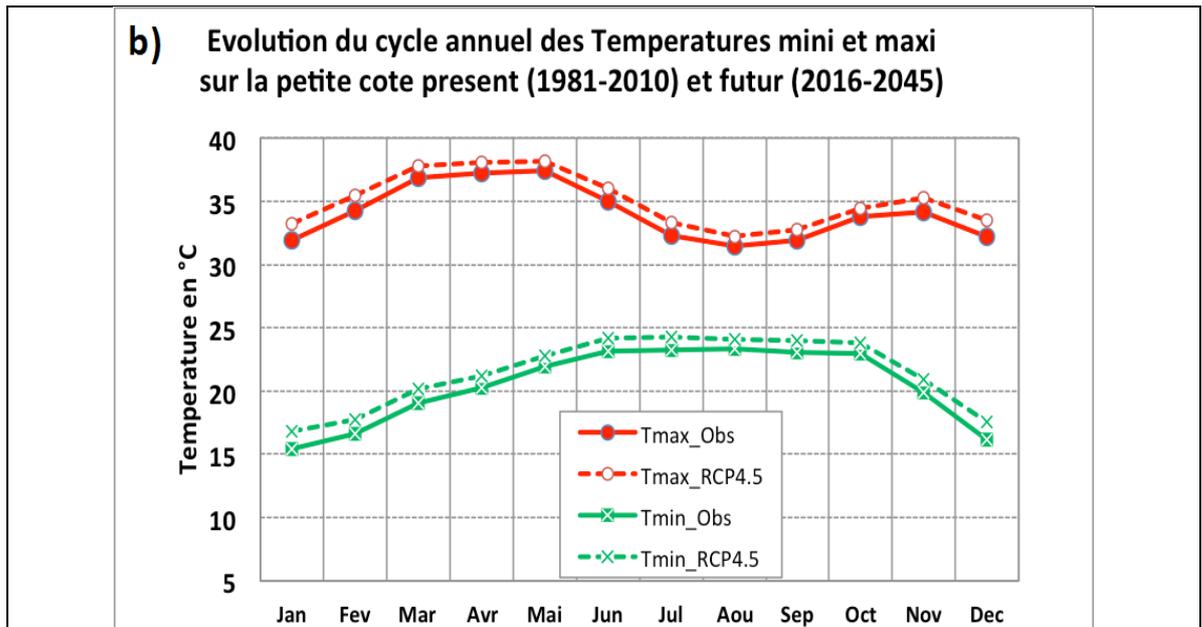


Figure 8: Variation présente et future des températures maximale et minimale a) dans le temps ; b) la saison (moyenne sur 30 ans)

- Les vents sont faibles (5,2 m/s) et ne montrent pas une forte variabilité. Leur vitesse sur la période observée indique une tendance générale à la baisse qui va se poursuivre dans le futur ;
- Le niveau de la mer, relativement bas de 1981 à 2003, a augmenté subitement à partir de 2005 de 5 cm. Cette augmentation va persister dans les trois décennies à venir avec une faible variabilité dans le temps (écart-type prédit de 0,80 cm) contrairement aux valeurs observées qui ont un écart-type de 1,84 cm.

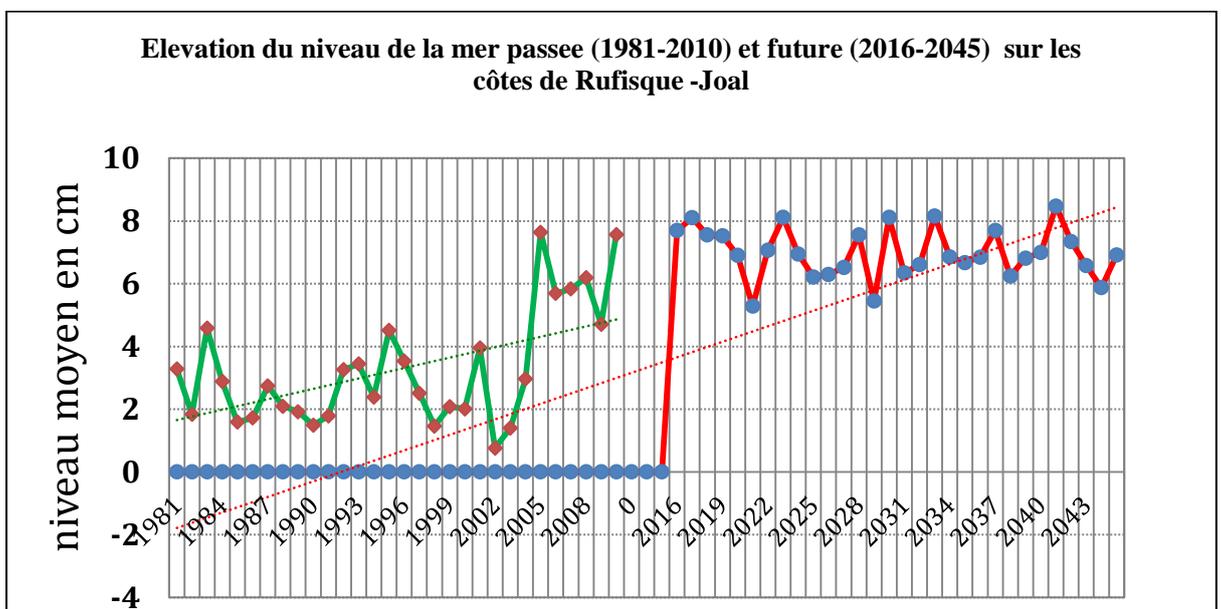


Figure 9: Augmentation moyenne du niveau de la mer présent et futur sur les côtes de Joal à Rufisque

Les projections telles que simulées par le modèle CSM montrent des impacts négatifs potentiels sur l'environnement côtier, les écosystèmes et les populations. Ces résultats offrent une meilleure

compréhension du climat d'aujourd'hui et du futur dans la zone qui s'étend de Joal/Fadiouth à Rufisque/Bargny.

La dynamique de l'occupation du sol de 1954 à 2012 fait ressortir trois faits majeurs dans les sites étudiés. Il s'agit de :

- La forte régression des superficies de plages sableuses ;
- La progression considérable du bâti (habitat) et des infrastructures, ainsi que leur concentration sur le littoral ;
- La forte représentation des zones agricoles pluviales dans l'arrière-pays. Cette activité agricole est assujettie aux aléas pluviométriques.

L'évolution du trait de côte de 1954 à 2012 fait ressortir les tendances suivantes :

A Joal/Fadiouth la période 1954-1989 correspond à une phase d'accumulation, ce qui a favorisé l'allongement de la flèche et l'installation des populations dans cette zone par essence vulnérable. La seconde période 1989-2012, est marquée par une importante érosion qui a touché la quasi-totalité des quartiers littoraux (Afdaye-Diamaguène, Ndoubab, Tilène...) qui sont actuellement sous la menace de l'érosion.

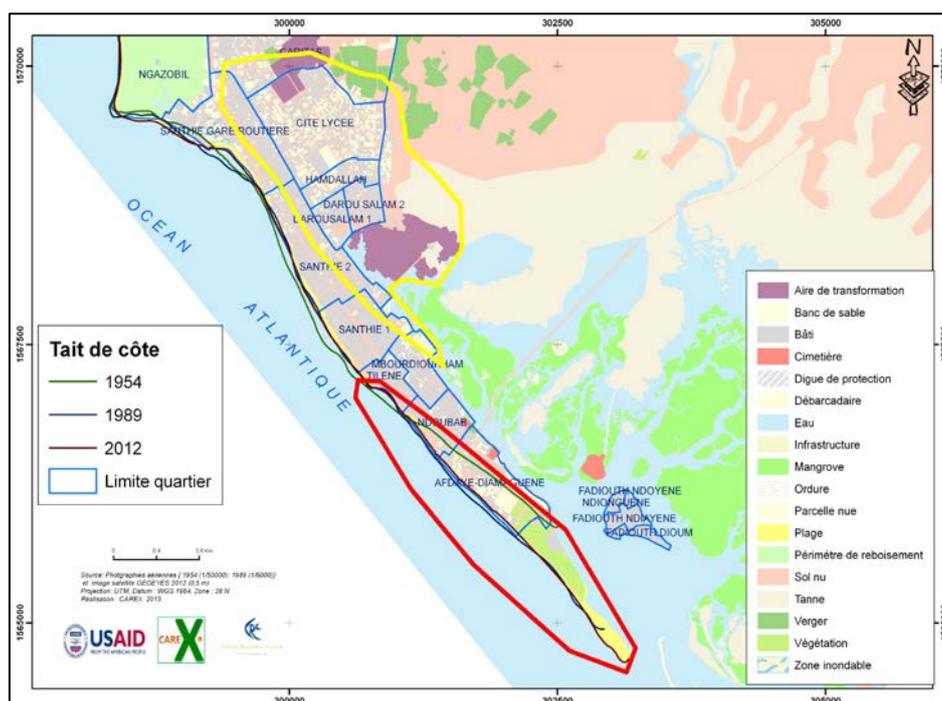


Figure 10 Figure : Risques d'inondation et d'érosion à Joal/Fadiouth

La dynamique du trait de côte dans le CLPA de Sindia de 1954 à 2012 montre des périodes d'érosion, par endroit, intercalées de phases d'accumulation. Le phénomène de l'érosion a été plus remarquable pendant la deuxième phase particulièrement à hauteur de la localité de Saly où on a noté de fort taux d'érosion. L'absence d'ouvrages de protection et de stratégies d'adaptation durables expose les populations aux impacts de l'avancée de la mer.



Photo 31: Ancienne construction engloutie par la mer à Nianing **Photo 32:** Station d'essence menacée par l'érosion côtière à Saly

Les courbes d'évolution sur le littoral de Rufisque/Bargny montrent un recul quasi-généralisé du trait de côte à l'échelle d'un demi-siècle avec des périodes de forte érosion (à Bargny Guedj dans les quartiers de Ndiolmane et Gouye Dioulancar et à Rufisque à Keuri Souf et Cité Bata) intercalées de phases de faible accumulation. De 1976 à 2012, le ralentissement de l'érosion à Rufisque est lié à l'implantation d'ouvrages de protection dans certains quartiers littoraux ce qui a atténué ses impacts. A Bargny, l'absence d'ouvrages de protection accentue le phénomène de l'érosion ce qui a provoqué le déplacement des populations vers l'intérieur.

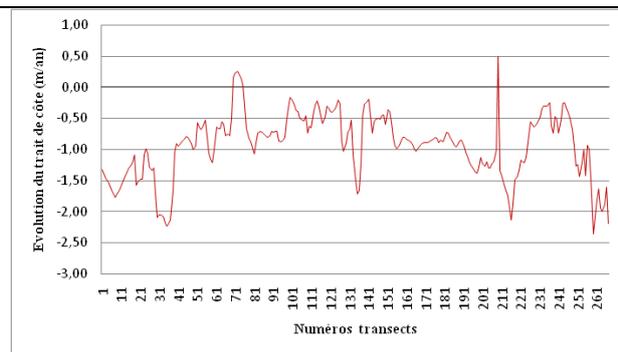


Figure 11 : Evolution du trait de côte à Bargny de 1954 à 1978

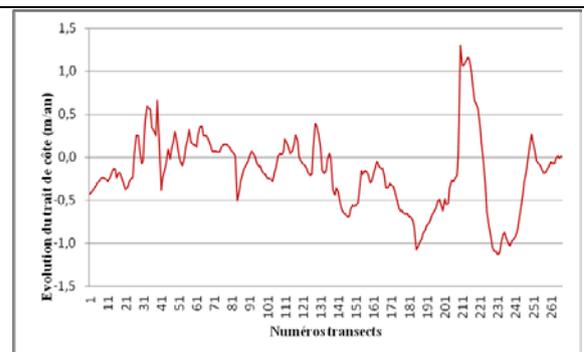


Figure 12 : Evolution du trait de côte à Bargny de 1978 à 2012

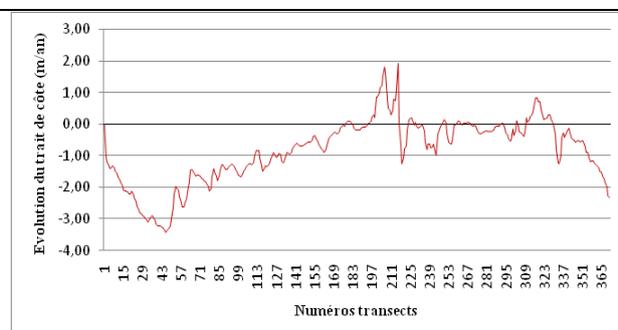


Figure 13 : Evolution du trait de côte à Rufisque de 1954 à 1976

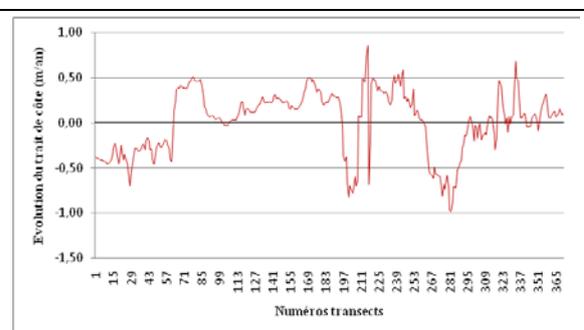


Figure 14 : Evolution du trait de côte à Rufisque de 1976 à 2012

Renforcement des capacités des acteurs sur la problématique du changement climatique : une série de formations visant à renforcer les capacités des acteurs sur les changements climatiques et leurs manifestations dans leur localité, les stratégies d'adaptation mises en œuvre ou préconisées. Ainsi 782 personnes ont été formées durant l'année 3 du projet.

Plans d'adaptation : 03 plans d'adaptation ont été validés cette année par les Conseils Locaux de Pêche des zones concernées. Ces plans sont une suite logique du diagnostic de la vulnérabilité des communautés côtières aux changements climatiques. Ils sont essentiellement constitués de mesures pratiques en vue de résoudre les problèmes les plus urgents soulevés par les acteurs de la pêche. Les recommandations majeures sont déclinées en mesures relatives à la gestion intégrée des ressources, mesures structurelles (construction d'ouvrages) et de mesures non structurelles. Il s'agit, entre autres, de :

- Renforcer les capacités des acteurs locaux de la pêche par leurs pairs à travers l'élaboration d'un programme de formation et de renforcement des capacités sur la problématique des changements climatiques (causes et impacts dans le secteur de la pêche, vulgarisation des BPP et des savoirs endogènes en matière de préservation des ressources), est une urgence dans les CLPA étudiés ;
- Renforcer la recherche pour une meilleure connaissance scientifique de l'état des ressources halieutiques : la connaissance de l'état de la ressource halieutique est un élément essentiel d'orientation de la politique des pêches et de la préservation de la ressource. Elle permet de mieux orienter l'effort de pêche mais aussi de garantir la pérennité de la ressource ;
- Appuyer le développement de la pisciculture : à côté des activités traditionnelles de pêche dans l'océan et les bolongs, la pisciculture devrait être développée ;
- Aménager les sites: la construction de fours, de tables de séchage, de bassins de fermentation pour le poisson séché, de magasins de stockage, de blocs sanitaires, d'aires de repos, d'éclairage des sites ;
- Créer des aires marines communautaires ;
- Renforcer les capacités des femmes transformatrices : dans tous les CLPA étudiés, il y'a un besoin réel de renforcement des capacités pour les femmes transformatrices notamment sur les techniques de transformation incluant le respect des normes de qualité et d'hygiène, la recherche de nouveaux marchés notamment les exportations vers les pays asiatiques et occidentaux ;
- Construire des locaux pour les CLPA : la construction de locaux fonctionnels pour le CLPA de Rufisque/Bargny, le CLPA de Sindia Nord et Sud et le CLPA de Joal/Fadiouth, est une nécessité pour leur bon fonctionnement notamment pour la tenue de réunions et de services permanents ;
- Construire des ouvrages de protection : bien que la construction de digues de protection ne soit pas la solution la plus parfaite, elle permet de ralentir le phénomène de l'avancée de la mer. L'urgence se fait le plus sentir à Bargny, Bargny-Minam et Sendou ;
- Renforcer la communication, l'alerte et la veille environnementale : l'éducation, la formation, la sensibilisation et l'information s'avèrent des compléments indispensables pour la mise en œuvre effective de ce plan d'action.



Photo 33: Validation du plan d'adaptation à Rufisque



Photo 34: Validation du plan d'adaptation à Ngaparou

3.4.2. Le Genre

Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de renforcement du pouvoir des femmes dans le secteur de la pêche élaborée en 2012. L'intervention du projet USAID/COMFISH intègre l'approche genre. C'est ainsi que pour renforcer les capacités des femmes actives dans le secteur de la pêche à mieux défendre leurs intérêts dans le processus de prise de décision, une stratégie de renforcement du pouvoir des femmes dans le secteur de la pêche a été élaborée ainsi qu'un plan d'action soumis à la DPM et aux autres partenaires du projet. En plus de la vulgarisation de la **Déclaration des femmes** qui avait accompagné cette stratégie, un certain nombre d'activités du plan d'action de la stratégie sont mises en œuvre par le projet USAID/COMFISH à travers le plaidoyer pour le renforcement de la participation des femmes et de la prise en compte de leurs intérêts dans le processus décisionnel au niveau local (CLPA) et au niveau national. C'est dans ce cadre que le projet a développé tout un programme de formation en alphabétisation, en hygiène et qualité, en normalisation, changement climatique, etc. pour permettre aux femmes d'acquérir les capacités leur permettant de mieux défendre leurs intérêts dans le secteur.

Des approches innovantes pour le renforcement des capacités des femmes : Des outils pédagogiques adaptés au niveau d'instruction des femmes (chants, danses, « tama », « cora » images et documents traduits en wolof) ont été utilisés pour mieux faciliter l'assimilation des présentations faites par les consultants et les discussions. Cette méthodologie parfaitement innovante a permis de travailler dans une ambiance conviviale, adaptée à la situation et aux réalités des cibles (femmes actives dans la pêche) et de produire (en un temps record) des femmes leaders capables de comprendre et de mettre en œuvre des stratégies et des outils qui jadis, étaient réservés aux experts et aux intellectuels. Le projet continue à développer des synergies avec des partenaires (Enda GRAF, WWF, MPAM, APTE) dans la recherche de financement pour mettre en œuvre les activités de la stratégie qui ne pourront pas être prises en charge par le projet USAID/COMFISH.

La mise en place de l'unité de transformation artisanale de Cayar à travers l'élaboration de code de bonne conduite, l'accompagnement des femmes dans le processus de développement d'énergie renouvelable (biogaz), les formations en leadership réalisées en collaboration avec le bureau genre de la DPM, qui en plus des femmes de Cayar, a vu la participation des femmes leaders des CLPA, constituent l'un des résultats phares du projet.

Poursuite des travaux de l'unité moderne de transformation. Les travaux sont en cours de finition et concernent la peinture, le carrelage, le dallage de la cours et la pose des portes. Le comité de suivi

technique a effectué ses visites de chantiers pour apprécier l'avancement des travaux et des recommandations ont été émises pour l'amélioration des travaux.

Les équipements tels les fours et les claies de séchage ne pourront être effectués qu'après le dallage de la cour de l'avis des techniciens. Néanmoins, les discussions sont en cours avec les techniciens sur les modèles de fours et de claies à réaliser.



Photo 35& 36 : Visite de chantiers. Suivie d'une séance de récapitulation après visite de chantier Cliché APTE, 2013.

Poursuite des cours d'alphabétisation fonctionnelle. Les cours d'alphabétisation vont se poursuivre jusqu'à la fin du mois de septembre. Les monitrices se sont surtout focalisées sur le code de conduite mis en place par le projet-USAID/COMFIH comme non seulement un moyen d'apprentissage de la lecture et de l'écriture mais également pour mieux sensibiliser les femmes sur sa mise en œuvre.

Le superviseur effectue régulièrement ses missions sur le terrain pour accompagner les monitrices et renforcer leurs capacités. A chaque mission, il fait une supervision de classe et tient une séance de travail avec les monitrices pour discuter des lacunes et proposer des améliorations pour les séances de cours suivantes. A la fin de cette deuxième phase, une évaluation sera organisée par le superviseur pour apprécier le niveau des cours des monitrices mais également la pertinence des thèmes proposés. Parallèlement, les monitrices travaillent sur le document relatif aux bonnes pratiques et qui pourrait servir de guide de transformation artisanale mais également de manuels d'alphabétisation pour toutes les femmes transformatrices de produits halieutiques au Sénégal.



Photo 37: les femmes en séance de cours



Photo 38 : Une séance de lecture au tableau

Processus de mise en place du code de conduite : Vulgarisation et sensibilisation. La sensibilisation sur le code de conduite continue avec les causeries dans les « *mbars* » afin que toutes les femmes prennent connaissance du contenu du code de conduite. L'objectif est atteint avec les causeries qui ont touché toutes les femmes exerçant dans le site. En ce qui concerne la mise en œuvre, certaines règles commencent à être appliquées. Il s'agit de règles relatives à la salubrité du site, à l'entretien des équipements de production, à l'organisation de la commercialisation, au traitement du poisson. Comme indiqué dans le précédent rapport du trimestre 3, les autres règles nécessitent des préalables à satisfaire. C'est l'exemple de l'interdiction du braisage à même le sol dont son application nécessite une réfection des fours. Le port de blouse va être effectif dès l'année prochaine. La commande a été déjà faite. A cet effet, toutes les femmes ont adhéré à cette démarche et versé une contribution de 1000 FCFA.

Organisation de thé-causeries sur le code de conduite dans les « *mbars* » L'organisation des thé-causeries s'est poursuivie tout au long de l'année en cours. C'est une activité de sensibilisation, d'échanges avec les femmes transformatrices. La thématique retenue reste toujours le code de conduite et cible les « *mbars* ». Ainsi, tous les « *mbars* » dans le site ont été visités en compagnie de la présidente du Comité restreint de gestion et des autres leaders.



Photo 39 & 40 : Séance de causerie, ambiance détendue lors

Redynamisation du comité de salubrité. Comme mentionné dans le dernier rapport, l'accompagnement des actions du comité de salubrité dans le site de transformation se poursuit avec l'organisation régulière de rencontres avec la présidente. Ces rencontres permettent d'apprécier la régularité des séances de nettoyage initiées par le comité, les opérations de contrôle dans les espaces individuels mais également de voir les problèmes rencontrés. Actuellement tout le matériel de nettoyage est disponible sur place. La charrette et l'âne sont déjà mis à la disposition du comité ainsi que les poubelles.

Réflexion sur la mise en place d'un comité « revolving » : Elaboration d'un protocole d'accord. Pour cette initiative, un protocole d'accord est déjà rédigé. Ce protocole sera partagé avec les femmes et le Service des Pêches de Cayar. Après discussion avec les femmes, il a été décidé que le crédit soit mis en place en novembre, date de démarrage de la campagne de production.

Finalisation de l'étude sur les conditions de longue conservation du poisson : L'étude avait pour objectif de tester le *keccax* préparé dans de bonnes conditions d'hygiène en utilisant différents types d'emballage. Il s'agissait de voir le comportement du produit à l'intérieur des emballages et à partir de là, donner des indications sur la durée de vie du produit et estimer la date de péremption. L'étude est réalisée par deux enseignants de l'Université (biologiste et vétérinaire) et un technologue du poisson. Elle a porté sur un lot d'échantillons de sardinelles préparées sous la supervision des consultants qui

veillaient au respect strict des conditions d'hygiène. Des tests de description des odeurs, saveurs et couleurs perçues ont été réalisés sur les échantillons de *keccax*, ceci afin de générer et de sélectionner une liste de descripteurs pertinents et si possible discriminants. Au cours de ces tests, le panel ou jury d'analyse sensorielle composé de 2 femmes transformatrices et de 3 agents du Service des pêches de Cayar a été invité à noter les attributs sur une échelle continue bornée par les termes «très bonne» et «médiocre» correspondant à une notation de 4 à 0 . Les principales conclusions issues de cette étude sont :

- Le *keccax* non salé s'avère beaucoup plus difficile à produire et conserver que le *keccax* salé, indépendamment de l'espèce de sardinelle et du type d'emballage (séchage plus lent, infestation par les asticots de mouche, prolifération de champignons, etc.) ;
- Le *keccax* salé, produit à partir de sardinelle plate semble mieux résister aux conditions de stockage ;
- Le vieillissement accéléré du *keccax* salé à base de sardinelle ronde peut être lié, d'une part, à sa richesse en acide gras mais également aux phénomènes d'oxydation favorisés par la présence d'oxygène (mauvais scellage et microfuites dus aux arrêtes du poisson entier qui ont percé certains sachets plastiques). D'autre part, l'altération rapide peut être imputée aux conditions de braisage non homogènes occasionnant une cuisson insuffisante pour certains lots de sardinelles.
- La couleur, la texture, le goût et l'odeur du produit fini se maintiennent avec le conditionnement en sachet, barquette, ou bol plastique.
- Le conditionnement du *keccax* dans un contenant en plastique est donc favorable au maintien de la qualité organoleptique du produit.

Cette étude a permis d'avoir des indications claires sur les moyens appropriés de conservation du *keccax*. L'étude a également permis d'avoir une indication approximative sur la durée de vie du produit s'il respecte les normes d'hygiène requises. Avec ces indications, le produit pourra répondre aux exigences de certains marchés privilégiés (supermarchés) pour lesquels, ces informations sont capitales pour y accéder.



Photo 41& 42: bol en plastique testé, sachets plastiques testés

Création de synergie avec le projet l'USAID/YAJEENDE. Après avoir rencontré le projet USAID/YAJEENDE, les femmes de Cayar ont reçu le 06 juin 2013, une délégation de l'USAID/YAJEENDE qui est un projet d'appui à la nutrition et à la sécurité alimentaire financé par l'USAID. Dans l'exécution de leur projet, l'USAID/YAJEENDE forme des Agents Prestataires de

Services (APS) dont le rôle est de faciliter l'accès des populations des zones défavorisées aux produits alimentaires nutritionnels de base. C'est ainsi qu'un partenariat a été trouvé entre l'APTE et le projet pour mettre en rapport les femmes transformatrices de Cayar et les APS, tous soutenus par des projets de l'USAID. Ce partenariat est facilité par l'USAID/COMFISH à travers sa Directrice, qui a initié les démarches. Dans la délégation, étaient présentes 12 APS venant des régions de Matam et de Tambacounda. Ils étaient accompagnés de l'équipe technique de l'USAID/YAJEENDE constituée de 3 personnes (deux facilitateurs et une nutritionniste).

Cette délégation de l'USAID/YAJEENDE a été accueillie à Cayar par le comité de commercialisation et les femmes leaders. Les échanges ont porté sur les produits disponibles dans le site de transformation, les modalités de collaboration avec les APS, la disponibilité des produits et sur les prix. Les femmes transformatrices de Cayar en ont profité pour exposer quelques produits transformés. Un film sur les APS a été également diffusé.

A la fin de la séance, les participants ont salué cette importante démarche des deux projets. Elle démontre la possibilité en termes de synergie entre les projets soutenus par l'USAID mais aussi et également entre les acteurs en termes d'échanges. D'ailleurs, le partenariat pourra aller plus loin car les facilitateurs ont émis le vœu d'explorer d'autres types de partenariat en termes de formations et d'échanges de produits.

Parallèlement le projet USAID/JAYEENDE, (le bureau de Dakar) est en discussion avec APTE pour voir les possibilités de collaborer sur un volet relatif à l'assainissement. L'USAID/YAJEENDE veut capitaliser certaines expériences en termes d'assainissement notamment dans le domaine de la gestion des déchets où APTE détient une grande expérience au Sénégal. Actuellement, APTE est en train de mettre en œuvre deux projets sur la gestion et la valorisation des déchets dans les communes de Joal et Mbour financés par l'UE dans le cadre du 10^{ème} FED.



Photo 43 & 44: Visite de la délégation de USAID/Yajeende au site de transformation ; rencontre avec les femmes transformatrices dans la salle de conférence

Visite du programme National de Biogaz à Cayar. Dans la perspective d'une installation d'un bio-digester domestique dans l'unité moderne de transformation, une visite a été organisée à Cayar avec les différents partenaires de APTE sur ce projet. Il s'agit d'une équipe du Programme National de Biogaz, une équipe de l'ISRA (Institut National de Recherche Agricole) et un enseignant de l'ESP (Ecole Supérieure Polytechnique). La mission a été menée pour faire l'état des lieux de l'étude de faisabilité du bio-digester. Il s'agissait principalement d'observer l'environnement de travail des femmes transformatrices de Cayar, discuter avec elles sur les rythmes de production et de voir les po-

tentiels substrats qui pourraient alimenter le bio-digesteur. Une visite a été d'abord effectuée à la Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal (SOGAS), où un bio-digesteur est déjà installé. Ensuite, la délégation du Programme National de Biogaz (PNB) a été accueillie par les transformatrices de Cayar.

Le passage à la SOGAS était une étape importante car elle a permis de comprendre comment fonctionne une unité de production de Biogaz. Un bio-digesteur d'une capacité de 4000 m³ a été installé cette année pour valoriser les déchets issus des abattoirs en biogaz. L'objectif est de fournir à la SOGAS près de 50 % de ses besoins en électricité. Les différentes installations du bio-digesteur ont été visitées et des démonstrations ont été effectuées sur le système d'alimentation du bio-digesteur composé d'une fosse de réception (3 m) des déchets muni d'un broyeur-digesteur. Les déchets utilisés sont les contenus de panses, le sang et les eaux usés. L'unité de production d'énergie a été également visitée par la délégation ainsi que l'aire de recueil des contenus de panses. Le suivi du fonctionnement a été aussi longuement évoqué lors de la visite : une question qui a mérité une attention particulière car il va de la durabilité de l'innovation.

Cette activité a été initiée (après celle relative à la formation en changement climatique subie par les femmes), dans le cadre de la recherche de sources d'énergie renouvelable pour les femmes transformatrices afin de contribuer aux mesures d'adaptation aux effets du changement climatique, accentués par les combustibles utilisés par ces dernières dans le braisage du poisson.



Photo 45& 46: Visite à la SOGAS ; visite du biodigester industrie

Organisation d'une formation en informatique. Après l'octroi du lot de matériel informatique (ordinateur PC, onduleur, imprimante et appareil photo), une séance de formation en informatique s'est déroulée les 25, 26 et 27 septembre 2013 à Cayar. Elle a réuni 10 femmes. Ce choix a porté sur les femmes les plus instruites dans le site et qui ont déjà une base de formation dans le domaine de l'informatique.

Cette séance est la deuxième après une première séance de formation sur la découverte de l'outil informatique et les notions de base en informatique. Ainsi, durant cette formation les femmes ont découvert l'Internet, ses fonctions et avantages. Ce portail est très important pour les femmes surtout dans une perspective de marketing et de labellisation des produits transformés dans l'unité. A la fin de la séance, le formateur a créé des adresses électroniques pour chaque GIE et il est prévu dans l'avenir la création d'un site Web au bénéfice des femmes transformatrices de Cayar.



Photo 47 & 48: Femmes transformatrices de Cayar en formation en informatique

3.4.3. Gouvernance /Décentralisation

Développer les relations entre collectivités locales et CLPA. Une série de rencontres d'échanges entre collectivités locales (CL) basées dans la zone d'interventions du projet a été organisée avec l'appui du WWF dans le cadre de la recherche de solutions pour un financement durable des CLPA. L'objectif de ces réunions était de mieux faire connaître aux Collectivités locales (CL) les rôles des CLPA dans la gestion durable des ressources halieutiques et de discuter sur les possibilités d'appui en faveur de ces

structures de gouvernance locale des pêches. C'est ainsi que du 13 au 15 février 2013, une mission conduite par le WWF et la Direction des Pêches maritimes (DPM) s'est rendue dans les localités de Cayar et Joal-Fadiouth dans le but d'examiner l'implication des collectivités locales dans la recherche de solutions au financement des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) en vue d'une meilleure autonomisation des acteurs.

Durant ces réunions, l'ensemble des maires ou de leurs représentants (des localités visées) ont souligné le fait d'être très peu informés des rôles et missions des CLPA ainsi que des activités que conduisent ces institutions dans la zone d'intervention. Ils ont aussi mis l'accent sur leur manque d'information de ce que représentent la pêche et ses activités connexes dans l'économie locale même si selon certains observateurs, l'ensemble de l'économie locale est basée sur la pêche à près de 80 ou 90 % à Joal- Fadiouth ou Cayar. Ce constat pourrait être approfondi à travers des études beaucoup plus précises en vue de contribuer à élargir l'axe de partenariat entre Collectivités locales et CLPA.

Mise en œuvre et élaboration de nouvelles conventions locales

Mise en œuvre des Conventions locales des CLPA de Sindia, Mbour et Joal-fadiouth. Le projet a développé une approche permettant d'augmenter les capacités des CLPA à appliquer les conventions locales. Le but est de contribuer à faire des CLPA non plus des entités passives mais des structures d'actions qui œuvrent pour l'application de la cogestion durable des pêcheries. Ainsi, une série d'initiatives a été prise en direction des trois CLPA disposant de Convention locale pour renforcer leurs capacités en vue d'une meilleure application des règles et mesures de gestion. Les efforts ont été orientés vers le recrutement d'un personnel complémentaire terrain, des actions de vulgarisation des conventions locales, la mise en place de commissions techniques dans chaque CLPA et des actions de formation.

Recrutement d'un personnel complémentaire de terrain : Quatre (04) facilitateurs ont été recrutés pour appuyer le processus de mise en œuvre des conventions locales des CLPA de Sindia, Joal Fadiouth et Mbour. Ces facilitateurs basés au niveau des postes de contrôle des pêches, travaillent en étroite collaboration avec les secrétaires des CLPA pour appuyer la réalisation des différents plans d'actions relatifs à la mise en œuvre des conventions locales.

Formation des facilitateurs : Cette formation entre dans le cadre de la capacitation des facilitateurs dans leurs rôles auprès des représentants des CLPA. Au total, 04 facilitateurs ont bénéficié de cette formation. Plusieurs thèmes ont été développés au cours de cette formation à savoir : les techniques de facilitation, l'organisation des producteurs, les missions du CLPA dans l'application de la cogestion, les objectifs poursuivis par le projet USAID/COMFISH, etc.

Recyclage des relais : La mise en place de relais communautaires dans chaque CLPA entre dans le cadre du renforcement des CLPA à disposer de personnes ressources capables de pérenniser les actions du projet. Ces relais ont joué un rôle important dans le processus d'élaboration des conventions locales. Ainsi, dès le démarrage de la mise en œuvre de ces conventions, une session de recyclage a été organisée sur le processus de mise en œuvre de la convention locale et les rôles qu'ils doivent jouer dans l'accompagnement des représentants des CLPA.

Mise en place des commissions techniques dans chaque CLPA. Le projet a accompagné trois (03) CLPA sur la mise en place de commissions techniques pour renforcer leurs capacités dans l'application des conventions locales. Les rôles de commissions sont d'appuyer les plans d'actions du CLPA en matière d'information des acteurs à la base, de mobilisation de fonds propres pour le financement des activités du CLPA, de surveillance des ressources halieutiques, de règlement et de prévention des conflits etc. Les commissions techniques créées sont constituées de représentants de chaque collège et sont dirigées par un président et un secrétaire. Toutes les commissions ont été

installées en séance plénière et de façon participative. Toutefois, la question du genre a été au centre des discussions en vue d'une meilleure représentation des femmes au niveau des ICC. Au total, cinq commissions ont été mises en place dans chaque CLPA à savoir :

- La Commission de Surveillance et de Sécurité en mer (Brigade de Co-surveillance) ;
- La Commission de Sensibilisation, d'Information, de Formation et de Communication ;
- La Commission chargée du Règlement des Conflits et des Relations Extérieures ;
- La Commission Scientifique chargée de la Gestion des Ressources Halieutiques, de l'Environnement et de la Recherche Participative ;
- La Commission Finance et Partenariat chargée de la Gestion des Infrastructures et des Actions Sociales.



Photo 49 : Plénière du CLPA de Joal Fadiouth pour la désignation des responsables de commissions

Formation sur la surveillance participative et la sécurité de la pêche artisanale : Dans le cadre de l'appui à la surveillance participative, les commissions de surveillance et de sécurité en mer des trois CLPA ont bénéficié d'une formation sur la surveillance participative avec la participation de 37 personnes représentant 03 différents CLPA. Au cours de cette formation, un module et un guide sur la surveillance participative ont été conçus et validés. Les différents thèmes abordés sont : le rappel du contexte de la surveillance participative ; les types d'infractions en matière de pêche ; les techniques d'inspection et outils de surveillance ; les procédures en matière de constatation des infractions ; la sécurité en mer et le rôle et responsabilité du surveillant.



Photo 50: Participants à la formation sur la surveillance concertée

Vulgarisation des conventions locales : La vulgarisation des conventions locales est une activité continue durant tout le processus de mise en œuvre. En dehors de la multiplication des documents, d'autres stratégies ont été utilisées pour toucher le maximum d'acteurs. Il s'agit : de rencontres de sensibilisation (36) au niveau des collèges pour une large diffusion de la convention locale ; de la signature de protocoles d'accord avec 03 radios communautaires pour une meilleure sensibilisation des acteurs sur la gestion durable des ressources halieutiques (La côtière à Joal-Fadiouth, Radio Dunya à Mbour et Radio Kondafe à Popenguine/Ndayane).

- *Elaboration des conventions locales des CLPA de Cayar, Yene/Dialaw et Rufisque/Bargny*

De nouvelles Conventions locales ont été élaborées dans les sites de Cayar, Rufisque/Bargny et Yène/Dialaw dans le cadre du processus de mise en place des Unités de Gestion Durable. En même temps, les capacités des CLPA ont été renforcées dans plusieurs domaines pour une meilleure application de la cogestion durable des ressources halieutiques. Ainsi, les activités menées sont décrites dans les chapitres ci-dessous :

Signature de protocoles d'accord entre les CLPA et le projet USAID/COMFISH : La formalisation du partenariat entre le projet USAID/COMFISH et les CLPA pour l'élaboration et la mise en œuvre des conventions locales s'est traduite par la signature de Protocoles d'accord. Ces documents ont fait l'objet de validation à travers une réunion de l'ICC de chaque CLPA et d'une approbation de l'autorité administrative qui assure la présidence des CLPA.

Mise en place et formation des relais : pour appuyer les CLPA dans le processus d'élaboration de la convention locale, 03 ateliers ont été organisés pour permettre à chaque CLPA de choisir ses relais. Ainsi, au niveau des CLPA de Yène/Dialaw et Cayar, un relai a été retenu et 02 à Rufisque/Bargny, en raison de l'étendue de ce CLPA. Ces relais ont été formés sur les techniques d'élaboration et de mise en œuvre des Conventions locales, initiés aux techniques d'animation, d'organisation de réunions de groupe, d'utilisation des fiches d'états des lieux, de prise de note et de rédaction de compte rendu de rencontre. Les secrétaires des CLPA chargés de superviser les relais ont aussi participé aux formations.



Photo 51 & 52: Choix des relais à Rufisque/Bargny et à Cayar

Etat des lieux de la gestion des ressources halieutiques : dans le cadre de la Convention locale, des focus group ont été organisés pour réaliser un état des lieux de la gestion des ressources halieutiques. C'est ainsi que les différentes catégories d'acteurs (mareyeurs, pêcheurs et transformateurs...) ont été rencontrés. Il s'agissait de discuter à travers ces rencontres des contraintes des différentes pêcheries et des propositions en termes de mesures de gestion. Au total, plus de 48 séances ont été organisées dans les 03 CLPA ayant vu la participation de près de 900 personnes.

Identification des acteurs et inventaire des matériels de pêche : Les enquêtes relatives à la situation de référence sur les acteurs de la pêche et le matériel utilisé ont été menées par les relais avec l'appui des facilitateurs du projet. Elles ont permis de faire une bonne analyse de la situation des ressources halieutiques et des initiatives de gestion déjà développées. Les informations collectées portent sur les effectifs des différents acteurs ainsi que le matériel dont ils disposent. Ainsi, l'identification des acteurs a montré une nette prédominance des pêcheurs au niveau de chaque CLPA. Cependant, les effectifs sont beaucoup plus importants au niveau de Cayar, Rufisque/Bargny et Yenne/Dialaw. En termes de pourcentage, la proportion du métier de pêcheur est prédominante dans tous les CLPA (Cayar 68%, Rufisque/Bargny 67% et Yenne/Dialaw 62%). Pour la transformation artisanale, les proportions sont beaucoup plus élevées dans les CLPA de Yenne/Dialaw, Rufisque/Bargny et Cayar avec respectivement 28%, 22% et 3%.

S'agissant des engins de pêche, 12 types ont été identifiés. Cependant, une diversité a été notée avec les lignes ou l'on distingue la ligne simple, la ligne poulpe, la palangre et la ligne glacière. Du point de vu des effectifs, la répartition varie d'un CLPA à un autre. Les lignes simples sont plus importantes à Cayar avec 69%, les filets dormants sont prédominant à Rufisque/Bargny et Yenne avec respectivement 26% et 94% des engins.

Validation des conventions locales : Les acteurs à la base et les services techniques ont montré un dynamisme réel tout au long de ce processus qui a conduit à l'élaboration des conventions des CLPA de Cayar, Rufisque/Bargny et Yenne pour une gestion durable des ressources halieutiques. Après la validation par les acteurs, les Conventions locales ont été mises à la disposition des autorités administratives (sous-préfet de Bambilor, préfet de Thiès et de Rufisque) pour approbation.



Photo53: Validation des conventions locales dans les CLPA de Yenne/Dialaw

3.4.4 .Communication/sensibilisation

Au cours de l'exercice 2012-2013, les activités en communication du projet ont essentiellement porté sur l'appui à la vulgarisation des conventions locales pour la mise en place des plans de gestion, à travers la signature et la mise en œuvre de protocoles de partenariat avec 03 radios communautaires, et sur des activités de visibilité du projet (couverture médiatique des activités phares du projet, productions de vidéos, success-stories...).

Appui à la vulgarisation des conventions locales/mise en place de plans de gestion participatifs : Pour aider à la vulgarisation des conventions locales élaborées dans les CLPA de Joal, Mbour et Sindia et contribuer ainsi à la mise en place des plans de gestion des espèces prioritaires, le projet a, après concertations avec les CLPA et services de pêche concernés, identifié et signé des protocoles de partenariat avec 03 radios communautaires de ces zones d'intervention. Il s'agit en l'occurrence de la radio *la Côtière* à Joal, de *Radio Dunya* à Mbour et de la radio **Kondafé** à Ndayane (Sindia). Pour aboutir au choix de ces radios, le projet a eu à mener un sondage auprès des acteurs de la pêche et des représentants locaux de l'Administration des Pêches pour déterminer les radios qui animent des émissions sur la pêche et qui sont les mieux écoutées dans ces sites. En vertu des protocoles signés avec ces trois radios communautaires, chaque radio donne un temps d'antenne d'une heure par semaine pour des émissions consacrées à la pêche et animées en collaboration avec les relais communautaires du projet USAID/COMFISH. Depuis la signature de ces protocoles le 22 février 2013 jusqu' à la fin de l'exercice en cours (30 septembre 2013) **86 émissions** ont été planifiées, animées et diffusées sur diverses thématiques visées par le projet/ ou sur des problématiques clés des communautés locales de pêche (gestion durable des sardinelles ou du poulpe, sécurité en mer, permis de pêche, rôle et fonctionnement des CLPA, conventions locales, objectifs et approches du projet USAID/COMFISH, etc). Ces émissions sont réalisées sur la base d'un planning de thèmes d'émissions soumis par les CLPA chaque mois via les relais du projet aux radios partenaires. Une fiche de suivi des émissions a également été développée et mise à la disposition des radios pour assurer un meilleur suivi des émissions.

Appui à la vulgarisation de la déclaration des femmes actives dans la pêche : Pour contribuer à une meilleure vulgarisation de la déclaration des femmes actives dans le secteur de la pêche et œuvrer ainsi à une meilleure prise en compte de leurs intérêts et préoccupations dans le développement du

secteur, des émissions spéciales avec des femmes leaders ayant participé à l'élaboration de la stratégie pour la prise en compte du rôle de la femme dans la pêche, ont été réalisées avec les radios partenaires. Il convient également de noter que les différentes émissions appuyées par le projet contribuent aussi à la sensibilisation des acteurs sur plusieurs problématiques et à la visibilité du projet.

Renforcement des capacités des relais en techniques d'animation des émissions. Dans le but d'accroître l'impact potentiel des émissions radio sur les communautés de pêcheurs en particulier sur le changement de comportement, le projet a organisé en milieu d'année un atelier de formation sur les techniques d'animation des émissions radio à l'intention des 6 relais communautaires issus des CLPA de Joal, Mbour et Sindia et en collaboration avec les radios partenaires. Cet atelier, qui a comporté des sessions théorique et pratique, a permis aux participants de discuter des étapes clés dans l'animation d'une émission, de partager des astuces sur comment animer efficacement une émission et de se soumettre aux questions, critiques et commentaires des personnes ressources après avoir simulé l'animation d'une émission en utilisant l'équipement nécessaire (micros, tableau de mixage, enceintes, etc.). La formation a également été l'occasion de renforcer les relations de travail entre les relais communautaires et les coordonnateurs des radios communautaires. D'autres ateliers de formation sont prévus en année 4 pour améliorer la communication entre les relais communautaires et les différents acteurs de la pêche.

Evaluation du protocole de partenariat avec les radios communautaires : L'exercice 2012-2013 a également été marqué par une évaluation des protocoles de partenariat signés avec les radios communautaires : *La Côtière, Dunya et Kondafe* conformément aux termes de référence desdits protocoles. Au cours de cette évaluation conduite par une équipe mixte composée du Chargé de communication du projet, des relais communautaires et d'un facilitateur, plusieurs rencontres ont été organisées avec des représentants des acteurs à la base, de l'Administration des Pêches locale et des radios communautaires pour vérifier la mise en œuvre du protocole (exemple : format des émissions, durée et nombre des émissions...) et la réaction des acteurs envers les émissions. Cette évaluation a confirmé l'intérêt que les communautés de pêcheurs portent aux émissions et aux thèmes qui y sont développés. Ainsi, en moyenne il y a eu 32 appels téléphoniques par mois soit 256 appels au cours de l'année 3. De nombreux pêcheurs interrogés, ont affirmé que les émissions leur ont permis de mieux comprendre ce que sont les CLPA, leur rôle et fonctionnement, facilitant ainsi leur adhésion et participation active aux CLPA de leur localités. Toutefois, ces acteurs ont souhaité que l'heure de diffusion des émissions à Joal initialement programmée de 16h à 17h tous les jeudis se fassent maintenant à 21h ou que les émissions soient rediffusées à l'heure indiquée pour permettre aux pêcheurs de pouvoir les suivre. Ils ont aussi émis le souhait que d'autres canaux de communication tels les Mbatatt (séances de lutte) et les chaînes de télévision locales /canal privé (à travers des table rondes, des débats publics, micro-trottoir...) soient mis à contribution pour renforcer la communication avec les acteurs. Des propositions ont également été faites pour qu'il y ait au moins deux émissions par semaine à Mbour dans le but de renforcer la communication avec les acteurs et que des sessions de mise à niveau, comme celles organisées en avril 2013, soient conduites pour les animateurs/relais communautaires. Ils ont par ailleurs demandé que des émissions spéciales soient organisées sur le terrain pour une communication de proximité avec les acteurs et que des frais de transport décentes soient octroyés aux personnes ressources qui viennent de loin dans le but de faciliter leur déplacement lors des émissions.

Visibilité des activités du Projet : Pour aider à accroître la visibilité du projet, des efforts ont été consentis au cours de cette année pour faciliter la couverture médiatique des activités ou réalisations phares du projet, la réalisation de vidéos et la publication de success-stories sur les expériences réussies du projet.

Couverture médiatique : En matière de couverture médiatique, trois activités phares du projet ont fait l'objet de couverture médiatique. Il s'agit de la conférence de presse organisée dans le cadre de l'atelier de formation sur le système *ELEFAN* et abrité par l'IUPA, de la causerie café organisée par le projet en collaboration avec l'Alliance pour une Pêche durable et de l'atelier régional sur la pêche INN que le projet a organisé en mars 2013

La conférence de presse animée par le Pr. Daniel Pauly de l'Université de British Columbia (un des formateurs à l'atelier) sur le thème de l'impact du changement climatique sur la stabilité socio-économique et politique au Sénégal a donné lieu à une large couverture médiatique. Plusieurs chaînes de télé, stations radio et des organes de la presse écrite ont couvert l'évènement : West Africa Democracy Radio, Sud FM, Walf FM, SEN TV, RDV TV, presse en ligne...

Ci-dessous quelques liens sur la couverture en ligne de l'évènement

1. http://www.aps.sn/articles.php?id_article=114326
2. http://www.aps.sn/articles.php?id_article=114329
3. http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=29472:peche--le-rechauffement-climatique-menace-les-ressources-halieuistiques&catid=51:economy&Itemid=63
4. <http://www.journalbic.com/economie/2290-a-cause-de-la-peche-illicite-leconomie-senegalaise-perd-chaque-annee-300-millions-dollars.html>
5. <http://xibaaru.com/un-expert-souligne-les-effets-negatifs-du-rechauffement-climatique-sur-les-stocks-halieuistiques/>
6. <http://apanews.net/news/fr/article.php?id=201829#sthash.ZwQsq0Sr.dpuf>

La causerie-café qui a eu pour thème : « la place et le rôle de la femme dans la gestion durable de la pêche au Sénégal » a également été couverte par une partie de la presse nationale: APANEWS, RTS, SEN TV, Sud FM, RFM, Walf FM, APS et 8 media en ligne.

Atelier régional sur la pêche INN : le Projet USAID/COMFISH a aussi réussi, au cours de cette année, à attirer l'attention d'une bonne partie de l'opinion publique au Sénégal sur la problématique de la pêche INN (illicite, non-déclarée et non-réglémentée) à travers une large couverture de l'atelier régional sur la pêche INN que le projet a organisé en mars 2013 à Dakar. Au total, l'atelier et la problématique ont été couverts par une agence de presse (APANEWS), 5 sites d'information en ligne (voir liens hypertexte ci-dessous), 6 radio (RTS Radio, Sud FM, ZIK FM, Nostalgie, Teranga FM, FM Sénégal), 3 journaux de la presse écrite (le Soleil, Lobs, le Quotidien) et 2 chaînes de télévision (TFM, APA Television News). Ci-dessous les liens hypertexte y afférents :

1. http://www.newsbcc.com/S%C3%A9n%C3%A9gal/Affaires/Le_S%C3%A9n%C3%A9gal_perd_annuellement_300_millions_de_dollars_%C3%A0_cause_de_la_/244116/
2. http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=26609%3Ale-senegal-perd-annuellement-300-millions-de-dollars-a-cause-de-la-peche-illicite-dapres-un-expert&catid=140%3Aactualites&Itemid=119
3. <http://modou-modou.com/perte-annuelle-de-300-millions-de-dollars-par-la-peche-illicite/>
4. http://www.seneweb.com/news/Economie/le-senegal-perd-annuellement-300-millions-de-dollars-a-cause-de-la-peche-illicite-expert_n_89957.html
5. <http://www.souslemanguier.com/nouvelles/news.asp?id=19&idnews=45226&pays=300&cat=&rub>

6.<http://www.icilome.com/nouvelles/news.asp?id=19&idnews=28585>

Production et diffusion de vidéos. En matière de productions audio-visuelles, différentes réalisations ont vu le jour sur des activités du projet. Il s'agit d'une vidéo sur le passage de témoin organisé en février 2013 entre le Projet COGEPAS et le Projet USAID/COMFISH, d'une vidéo sur la problématique de la pêche INN, d'une autre vidéo sur la formation des relais en techniques d'animation radios et d'une autre vidéo sur le repos biologique du poulpe dans le but d'accompagner les efforts déployés par les acteurs des CLPA. La plupart de ces productions audio-visuelles ont été placées sur You Tube et partagées avec les principaux acteurs et partenaires du projet.

En outre, d'autres outils tels que des photos et des bi-weeklies ont été réalisés sur diverses activités du projet (conventions locales, ateliers de formation, plans d'adaptations, etc. Les photos sont disponibles dans la base de données photos du projet. Quant aux bi-weeklies, ils ont été publiés dans le bulletin du même nom produit par l'USAID/Sénégal.

Lien de vidéo en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=WYYHH-aD_a4&feature=g-hist

Success-story : Trois (03) success stories ont été publiés respectivement sur l'impact du programme d'alphabétisation fonctionnelle du projet sur les activités professionnelles et le vécu quotidien des femmes transformatrices à Cayar (initié par le projet USAID/COMFISH en collaboration avec APTE), sur la méthode de communication originale initiée par le projet pour permettre une meilleure information, compréhension et participation des femmes actives dans la pêche lors des ateliers formels organisés à leur intention, et d'autre part sur l'impact des émissions radios sur le fonctionnement des CLPA.

Autres activités : Pour contribuer aussi à accroître la visibilité du projet via la presse, des contacts ont été noués avec le **REJOPRAO** (Réseau des Journalistes pour une Pêche Responsable en Afrique de l'Ouest) pour couvrir des activités du projet. Ce réseau et un autre réseau du même type, le GREP (Groupe Recherche Environnement et Presse) sont systématiquement conviés aux activités de visibilité du projet.

Organisation d'un voyage de presse sur les bonnes pratiques de pêche : Dans le but de contribuer à l'élimination de mauvaises techniques de pêche pour une meilleure conservation de la biodiversité marine, le projet USAID/COMFISH a organisé, au cours de cette année, un voyage de presse à Ngaparou et Dionewar Falia. Ce voyage de presse a abouti à la production d'un magazine sur les techniques de pêche et de transformation exemplaires de ces communautés qui ont, par ailleurs, été primées en juin dernier pour leur pratiques originales et durables. Aussi, dans le but de contribuer à la sensibilisation des acteurs à la base sur la nécessité d'adopter des techniques similaires de pêche durable, des exemplaires du magazine publié à l'issue du voyage de presse sur les modèles de Ngaparou et Dionewar Falia, ont été distribués en octobre 2012 aux principaux acteurs des CLPA sur le terrain mais aussi à une quarantaine de partenaires du projet USAID/COMFISH. Au regard de la réussite de ce voyage de presse, une autre sortie avec les professionnels des médias sera organisée pendant l'exercice 2014 sur d'autres problématiques majeures du projet.

3.4.5. Science/Technologie

Formation en changement climatique (énergies renouvelables) : Un atelier sur les énergies renouvelables/changement climatique a été animé par un consultant, expert en énergies renouvelables. Il a enregistré la participation de 25 femmes transformatrices. Il a permis aux acteurs de réfléchir sur les énergies renouvelables pouvant être promues dans la mise en place de l'unité moderne de transformation. Lors de cette formation, l'accent été mis sur la compréhension du phénomène changement climatique à travers les changements observés dans les activités productives (pêche,

agriculture, etc.). Pour cet atelier, il s'agissait de rappeler aux femmes le phénomène de changements climatiques et ses impacts sur le développement mais aussi de réfléchir sur des activités d'atténuation et d'adaptation. Ainsi, deux sources d'énergies ont été identifiées comme pertinentes, il s'agit du biogaz et de l'énergie éolienne.

Une modélisation respectueuse de l'environnement de la pêche de sardinelles au Sénégal: La modélisation de la pêche de sardinelles au Sénégal à travers les CPUE (capture par unité d'effort), combinée à (i) l'indice de température du CRODT ; à l'indice des Upwelling du CRODT ; et à l'indice d'oscillation de l'Atlantique (AMO) a été réalisée. Un modèle solide et robuste, a été mis en place et montre que les débarquements de sardinelles les plus élevés ont lieu avec des températures très élevées. Ce modèle explique la raison pour laquelle les débarquements de 2008-2011 au Sénégal et dans la sous-région étaient beaucoup plus élevés que prévus. Un modèle biologiquement utile qui montre aussi que des upwellings plus élevés augmentent la quantité de débarquements. Cependant, ce modèle est faible c.a.d pas assez solide pour être utilisé dans la gestion de la pêche.

La modélisation environnementale jusqu'ici réalisée indique clairement que le changement climatique a des effets sur les débarquements de sardinelles au Sénégal. Cependant, les modèles respectueux de l'environnement qui ont été jusqu'ici mis en place ne sont pas suffisamment solides pour être utilisés par le MPAM/la DPM ou pour être intégrés dans les plans de gestion participatifs.

Méthode d'évaluation testé : ELEFAN: Du 03 au 8 juin 2013, le partenariat UIPA/UBC/COMFISH a donné lieu, à l'IUPA, à un atelier de formation de 35 participants sur l'utilisation de la nouvelle version Beta de ELEFAN IN R. Les routines dans l'utilisation et l'estimation des paramètres de croissance sur la base des données collectées par l'équipe d'échantillonnage de l'IUPA ont été testés et des correspondances réalisées sur 5 des 6 espèces prioritaires du Projet USAID/COMFISH ; *Sardinella aurita*, *S. maderensis*, le cobo, le thiof et le poulpe. Les données sur les crevettes n'étaient pas suffisantes et ne concernaient que les juvéniles: des échantillons ont été prélevés de la partie mer du Sine Saloum à Betenty mais ne contenaient pas suffisamment d'adultes. Pour obtenir suffisamment de paramètres de croissance sur la crevette, l'échantillonnage devrait être effectué à maintes reprises en utilisant des échantillons de pirogues artisanales qui sont destinés à la commercialisation. Ces pirogues prennent toutes sortes de taille en utilisant par exemple les filets trémail (ou des chalutiers spécialement conçus si les filets trémail ne capturent pas un échantillon assez large de tailles). La stratégie d'échantillonnage des captures destinées à la commercialisation a bien marché pour les six autres espèces. Des données additionnelles sur la sole (de la Gambie), les coques (de l'IUPA) et le mullet (CRODT) ont été fournies par les participants et bien analysées.

4. GESTION DU PROJET

4.1. Stratégies/mécanismes/parteneriat

Des réunions mensuelles sont organisées avec les partenaires stratégiques représentés par le WWF, l'ISE, le CSE, l'APTE, la FENAGIE, l'IUPA et l'IFAN/IRD. Ces rencontres techniques ont permis durant toute l'année de faire le point sur les activités et les contraintes rencontrées sur le terrain.

Parallèlement, un certain nombre de rencontres ont été tenues pour bâtir des stratégies de collaboration visant à produire des impacts durables des interventions du projet. Il s'agit, entre autres, de :

- La rencontre de travail avec l'Ambassade du Japon, les services techniques et le comité de coordination du CLPA de Joal pour discuter du financement complémentaire relatif à la construction de la maison du CLPA de Joal ;

- La rencontre technique avec le chef de poste de Joal relative à la poursuite des activités de gestion du Thiof entamées par le COGEPAS ;
- L'intégration du projet USAID/COMFISH par la DPM dans le processus entamé par le Projet Petit Pélagique en vue de la rédaction du Plan de gestion sur les Petits Pélagiques dans le cadre de la CSRP ;
- L'élaboration d'un MOU avec le CCLME et la FAO pour leur implication dans l'élaboration du plan de gestion sur la sardinelle ;
- La création de synergie avec le projet USAID/YAJEENDE dans le cadre de l'identification de marchés pour l'écoulement des produits transformés par les femmes de Cayar.

4.2. Leçons apprises

Il a été noté principalement la confirmation du principe selon lequel, la réussite et la durabilité des actions du projet sur le terrain, dépend du degré d'implication effective des acteurs locaux (administrations et communautés de pêcheurs) dans les stratégies que le projet développe pour aller vers la mise en place des plans de gestion des stocks prioritaires. Ceci, l'équipe du projet l'a tellement compris que toutes nos initiatives sont précédées d'une visite préalable de courtoisie au niveau des autorités locales pour les informer et leurs demander de porter nos idées ; au niveau des communautés pour les sensibiliser afin de les faire participer effectivement à l'ensemble des processus devant mener vers la mise en place des unités de gestion durable des stocks visés.

Cette année marque l'aboutissement de la plupart des activités qui ont démarré depuis la deuxième année d'exécution du projet USAID/COMFISH et les impacts commencent à se faire sentir sur le terrain. Les approches et les outils utilisés par le projet sont de plus en plus salués par les acteurs y compris les autorités. Ceci nous a valu une plus grande reconnaissance et acceptation auprès des acteurs mais aussi une volonté accrue des autorités de la pêche à intégrer les experts du projet USAID/COMFISH dans la plupart des processus qui sont en cours. Les points suivants attestent l'occupation de place progressive du projet dans les espaces de prise de décision du secteur de la pêche :

- L'intégration du projet USAID/COMFISH au sein de l'équipe de rédaction du plan d'aménagement des petits pélagiques (la sardinelle).
- L'invitation du projet par le comité Petit Pélagique à présenter son modèle d'élaboration du plan de gestion de la sardinelle ;
- La sollicitation du projet par les autorités dans la mise œuvre du plan d'action de la DPM pour le comité Petit Pélagique du Sénégal. Convaincu de l'efficacité de l'approche utilisée par le projet pour impliquer la base dans les processus de gestion des pêcheries en vue de la mise en place des UGD, le renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs à tous les niveaux de la gouvernance, le projet a été sollicité pour reproduire les mêmes modèles dans les autres zones/ CLPA qui ne font pas partie des zones d'intervention du projet ;
- La sollicitation du projet en vue de l'accompagnement scientifique dans les processus d'aménagement des pêcheries en cours. Il faut cependant noter que la plupart des données scientifiques que nous collectons dans nos recherches sont sensibles. Ceci nécessite une restitution et validation préalable au niveau des autorités avant toute publication publique.
- L'implication des experts du projet dans le processus de rédaction du document introductif du conseil interministériel de la Pêche.

Cette sollicitation permanente du projet par les décideurs et les acteurs à la base matérialise l'appui efficace que le projet apporte au Gouvernement du Sénégal dans la mise en œuvre de sa lettre de politique sectorielle. Toutefois, il est clair que le projet ne peut pas tout faire à cause du temps et des ressources financières limités. Ainsi pour produire plus d'impact et assurer une durabilité de nos interventions, le projet doit éviter de se disperser dans ses actions et se focaliser dans les domaines où ses contributions pourront apporter des changements positifs considérables au secteur de la pêche. Au vu de l'impact très positif de la communication sur nos activités, il faudrait développer cet aspect du programme afin de mieux faire connaître nos résultats.

La difficulté majeure par rapport à la mise en œuvre du projet USAID/COMFISH réside dans le fait que le contexte de la pêche est marqué par une instabilité institutionnelle récurrente. En trois ans d'exécution, le projet a connu deux nouveaux ministres qui n'adhèrent pas forcément aux mêmes principes et valeurs de fonctionnement. Plus grave encore, les ministres se succédant peuvent avoir des visions et des politiques complètement différentes sinon opposées quant au développement du secteur de la pêche. Cela ralentit la plupart des processus déroulés par le projet.

Une autre difficulté constitue le biais d'attente. Les acteurs attendent beaucoup du projet USAID/COMFISH alors que les ressources financières de même que la durée du projet sont limitées.

ANNEXES. ANNEXE 1 : Tableau des indicateurs

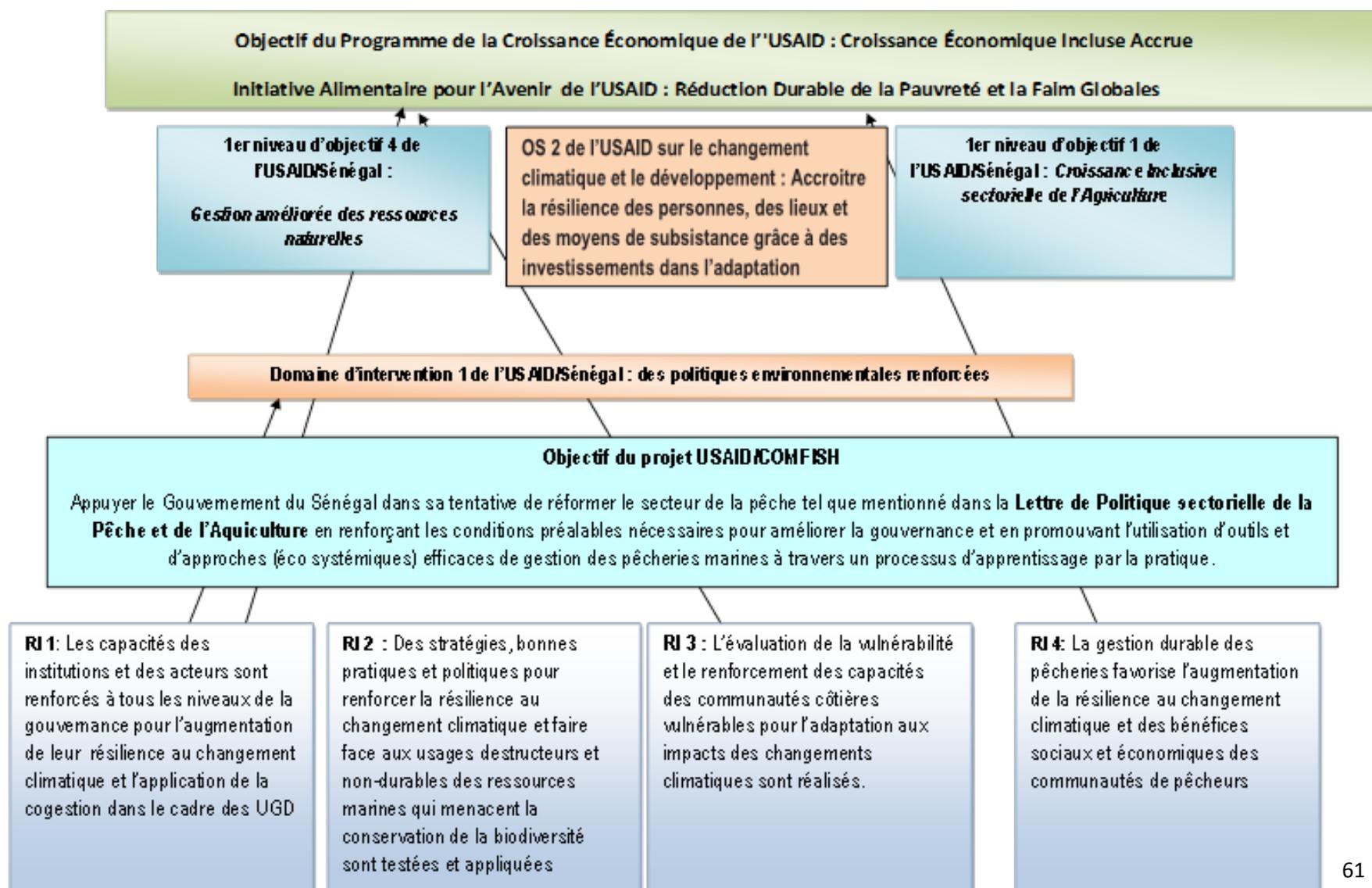


Tableau PMP FY 2013

Indicateurs	Cible Annuel	Rslt trim1	Rslt trim2	Rslt trim3	Rslt trim4	Cumul	Taux de Réalisation	Ecart	Note
RI 1: Les capacités des institutions et des acteurs sont renforcées pour l'augmentation de leur résilience au changement climatique et l'application de la cogestion dans le cadre des UGD									
1. Augmentation de 75% du score de l'indice synthétique de l'efficacité de la gestion des CLPA dans les sites du projet USAID/COMFISH d'ici 2016	Na	Na	Na	Na	Na	Na	Na	Na	
2. Nombre d'individus ayant bénéficié d'une formation de courte durée sur la productivité dans le secteur agricole ou sur la sécurité alimentaire (indicateur 4.5.2-7 de FTF)	2 090	598	114	415	951	2 078	96%	-12	
3. Nombre de productions écrites et audiovisuelles développées pour le renforcement des capacités des institutions de cogestion et des acteurs de la pêche	9	0	3	0	6	9	100%	0	1 guide des bonnes pratiques de transformation, 1 guide de la surveillance participative, 1 poster et 3 brochures sur les résultats de l'évaluation de la vulnérabilité, 3 contrats avec trios radios communautaires de la petite cote

4. Nombre d'organisations de recherche et d'enseignement, d'agences gouvernementales, de cadres de concertation et d'ONG ayant renforcé leurs capacités grâce à l'appui du projet USAID/COMFISH	17	2	7	5	8	22	129%	5	DEEC, ANACIM, DAMCP, etc. Beaucoup plus d'organisations que prévu ont participé aux ateliers organisés par le projet
RI 2 : Des stratégies, bonnes pratiques et politiques pour renforcer la résilience au changement climatique et faire face aux usages destructeurs et non-durables des ressources marines qui menacent la conservation de la biodiversité sont testées et appliquées									
5. Nombre de plans d'action et ou projet élaborés pour accompagner le processus d'aménagement des pêcheries	7	1	1	1	3	6	86%	-1	3 plans d'adaptation aux CC validés par les acteurs au trimestre 4
6. Nombre d'études scientifiques contribuant à l'accompagnement des plans de gestion des unités de gestion durables	11	3	1	4	3	11	100%	0	2 études CC et 1 cartographie au trimestre 4
7. Nombre d'axes de synergies créés dans le processus de mise en place des unités de gestion durable	4	1	0	2	0	3	75%	-1	Synergie en cours avec le CCLME se poursuivra en 2014
8. Nombre de politiques/règlements et de procédures administratives analysées	13	2	0	0	19	21	162%	8	Plus de lois analysées que prévu lors de l'élaboration des trois conventions locales

9. Nombre de politiques/règlements et procédures administratives rédigés et présentés au public/acteurs pour consultation	6	0	0	1	6	7	117%	1	3 plans d'adaptation aux CC et 3 conventions locales soumis aux membres des ICC pour approbation et un code de conduite avec les femmes transformatrices de Cayar
10. Nombre de politiques/règlements et procédures administratives soumis pour adoption officielle	6	0	6	2	0	8	133%	2	6 protocoles COMFISH-CLPA et 2 notes officielles. Plus de documents que prévu au départ.
11. Le Nombre de politiques/règlements et procédures administratives approuvés grâce à l'assistance du GUS	5	1	0	8	0	9	180%	4	6 protocoles COMFISH-CLPA et 2 notes officielles. Plus de documents que prévu au départ.
12. Nombre de politiques/règlements et procédures administratives approuvés et dont la mise en œuvre a débuté	4	0	3	0		3	75%	-1	La mise en œuvre des conventions locales de Mbour, Joal et Sindia a débuté. Par contre la stratégie sur les AMP n'est toujours pas validée
13. Nombre de nouvelles technologies de gestion des ressources halieutiques mises en place	4	0	0	0	3	3	75%	-1	3 conventions locales mises en place. Quelques retards pour la réception du logiciel ELEFAN.
14. Nombre d'acteurs ayant mis en place de nouvelles règles de gestion concertée des ressources halieutiques	15000	0	0	0	10 056	10 056	67%	-4944	Les acteurs recensés dans les trois CLPA sont moins nombreux que ceux estimés au départ

15. Nombre de producteurs et autres qui ont appliqué les nouvelles technologies ou les pratiques de gestion grâce à l'assistance du GUS (indicateur 4.5.2-5 de FTF)	20940	0	20940	0	0	20940	100%	0	Acteurs des CLPA de Mbour, Joal et Sindia.
16. Nombre d'hectares d'importance biologique significative et /ou renfermant des ressources naturelles sous gestion améliorée grâce à l'aide du gouvernement américain	327 104	0	41500	292604	0	334104	102%	7000	Les 7000 ha de l'AMP de bambou n'avaient pas été ciblés au départ
17. Nombre d'hectares dans les zones d'importance biologique significative sous gestion améliorée grâce à l'assistance du gouvernement américain	34500	0	41500	0	0	41500	120%	7000	Les 7000 ha de l'AMP de bambou n'avaient pas été ciblés au départ
RI 3 : L'évaluation de la vulnérabilité et le renforcement des capacités des communautés côtières vulnérables pour l'adaptation aux impacts des changements climatiques sont réalisés									
18. Nombre d'individus ayant bénéficié d'une formation sur le changement climatique grâce à l'assistance du Gouvernement américain	950	403	0	132	247	782	82%	-168	Il y'a eu moins d'acteurs que prévu lors des ateliers

19. Nombre d'évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques conduites grâce à l'assistance du gouvernement américain	3	0	0	0	3	3	100%	0	3 évaluations de la vulnérabilité menées à Joal-Fadiouth, Sindia et Rufisque
20. Nombre de lois, politiques, accords, protocoles, ou de règlements sur le changement climatique proposé, adopté, ou mis en œuvre grâce à l'assistance du Gouvernement américain	3	0	0	0	3	3	100%	0	3 plans d'adaptation élaborés et validés par les ICC dans les 3 sites d'évaluation de la vulnérabilité
21. Nombre de personnes ayant accru leur capacité à s'adapter aux impacts de la variabilité et aux changements climatiques grâce à l'assistance du Gouvernement Américain	2090	598	114	415	951	2078	99%	-12	Les bénéficiaires des formations

RI 4 : La gestion durable des pêcheries favorise l'augmentation de la résilience au changement climatique et des bénéfices sociaux et économiques des communautés de pêcheurs

22. Nombre d'entreprises privées de sécurité alimentaire (à but lucratif), d'organisations de producteurs, d'associations d'utilisateurs de l'eau, de groupements de femmes, d'associations d'hommes et de femmes d'affaires, et d'OCB ayant reçu un appui du Gouvernement américain	32	11	4	19	7	41	128%	9	CLPA et CLP, AMP et GIE de femmes transformatrices bénéficiaires des activités du projet. Il y'a eu plus d'organisations que prévu
23. Nombre de ménages ruraux bénéficiant directement de l'assistance du Gouvernement Américain (indicateur 4.5.2-13 de FTF)	5449		5449		3682	9131	168%	3682	Les ménages des CLPA de Cayar, Rufisque, Yenne, Sindia, Mbour et Joal bénéficiaires des CL et de plans d'adaptation

ANNEXE 2 : Rapport financier

Budget Line Items	2013 Approved Annual Budget	Quarterly Spending of Current year				Total spent this current year	Total spent since the beginning of the project	Balance of 2013 Budget	% of annual budget spent
		juil-13	août-13	sept-13	Total Quarter3				
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (c)+(d)+(e)	(g)	(h)	(i)=(b)-(g)	(j)=(g)/(b) * 100
a Personnel	\$324 546	\$17 137	\$16 087	\$27 669	\$60 893	\$297 104	\$962 617	\$27 442	92%
b. Students	\$0	0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$3 500	\$0	0%
c. Consultants	\$808 538	\$66 132	\$68 296	\$65 308	\$199 736	\$902 166	\$2 859 612	-\$93 628	112%
d. Other Direct Costs	\$190 109	\$5 980	\$6 898	\$2 210	\$15 088	\$205 806	\$546 470	-\$15 697	108%
e. Subcontracts	\$352 962		\$15 144	\$64 877	\$80 021	\$340 134	\$1 365 777	\$12 828	96%
f. Travel	\$317 117	\$14 673	\$25 889	\$412	\$40 973	\$190 457	\$365 950	\$126 660	60%
g. Equipment	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$103 463	\$0	0%
h. Tuition	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	0%
i. Total Direct Charges (sum of 6a-6h)	\$1 993 273	\$103 922	\$132 314	\$160 475	\$396 711	\$1 935 667	\$6 207 389	\$57 606	97%
j. Indirect Costs	\$429 081	\$27 020	\$30 464	\$24 856	\$82 339	\$425 575	\$1 129 122	\$3 505	99%
k. Totals (sum of 6i-6j)	\$2 422 354	\$130 941	\$162 778	\$185 331	\$479 050	\$2 361 242	\$7 336 512	\$61 112	97%

1 Subcontract and Consultants does not assume encumbered contracts for quarterly reporting

ANNEXE 3 : Suivi environnemental FY 13 EMMR

Category of Activity	Environmental Threats	Mitigation Measures Taken	Who is Responsible for Monitoring?	Sources of Verification	Monitoring Method	Frequency of Monitoring
1. Education, technical assistance, training, etc.	No environmental impacts anticipated as a result of these activities.	No mitigation measures taken for this quarter	Project Manager	Education, technical assistance, training and other materials and reports	Review of materials	Quarterly
2. Reduce post-harvest losses and improve product quality	<p>Improved facilities could result in disturbance to critical resources and sensitive ecosystems, changing access to water by animals, people and vegetation, or degrading water resources, sedimentation of surface waters soil erosion, or contamination of groundwater and surface water</p> <p>Increased harvests and threat to overfishing due to increased demand from improved quality</p> <p>Potential impacts of water supply & sanitation activities include damages to natural or sensitive ecosystems, depletion of freshwater resources, creation of stagnant water that could create breeding opportunities for water-borne disease vectors, contamination of water sources causing increased human health risks</p> <p>Land use change, degradation of water quality, increased human health risks from contamination of water, soil, and food by human pathogens, degradation of estuarine and marine and surface shallow groundwater water quality adversely</p>	<p>The technical monitoring construction committee is functional. The purpose of this committee is to monitor the evolution of construction and to evaluate its compliance with validated plans. It organizes a tour of site every 15 days. During these visits questions are raised and improvement measures proposed</p> <p>After the development and validation of Cayar processing unit's code of conduct, a debriefing session was organized with women processors for its</p>	Project Manager	<p>Construction plans/ designs and photos of all facilities constructed</p> <p>Mgt. plan, MSC cert. or other evidence of measures to prevent overfishing</p> <p>Construction plans/ designs and photos of all facilities constructed</p>	<p>Review of materials and site inspection</p> <p>Review of materials</p> <p>Review of materials and site inspection</p>	Quarterly

Category of Activity	Environmental Threats	Mitigation Measures Taken	Who is Responsible for Monitoring?	Sources of Verification	Monitoring Method	Frequency of Monitoring
	affecting both human and ecosystem health	<p>implementation.</p> <p>The different rules in this code of conduct have been translated into Wolof in the form of poems and songs that will be introduced in the literacy classes.</p> <p>In order to ensure the hygiene and quality of products in the processing unit and prevent the spread of diseases, the project is in the process of revitalizing the safety committee.</p> <p>The project has made available to women processors cleaning's materials (wheelbarrows, shovels, brooms, mufflers, etc.). Women processors organize a cleanup of the site twice a month.</p>				
3. Enhance fisheries value chains	Increasing the value of fish and product eco-labeling can give incentive to increase fishing effort and contribute to overfishing.	No value chain activities this FY	Project Manager	Management plan, MSC certification or other evidence	Review of materials	Quarterly

Category of Activity	Environmental Threats	Mitigation Measures Taken	Who is Responsible for Monitoring?	Sources of Verification	Monitoring Method	Frequency of Monitoring
				that measures are being taken to prevent overfishing		
4. Improve fishing community resilience to climate change	<p>Alteration of nearshore sediment patterns resulting in displaced or accelerated erosion of beachfronts from inappropriate construction</p> <p>Natural habitat destruction or degradation, degradation of marginal lands land water; marine pollution from soil erosion or use of agricultural chemicals; reduced water availability from water storage or diversion for irrigation; bio-diversity loss from land fragmentation, conversion to agricultural use, or introduction of exotic species</p> <p>To be determined through environmental screening processes</p>	TBD	Project Manager	TBD via env. screening	TBD via env. screening	Quarterly